Annales de l'Institut français de Zagreb



4e Année. — No 12 JANVIER-MARS 1940

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS DE ZAGREB

SOMMAIRE

Rédaction et Administration :
ZAGREB
Preradovićeva 40 /I

L'Institut Français de Zagreb publie sous le titre d'*Annales* une revue trimestrielle, rédigée en français, dont le but est d'étudier les rapports entre les pays yougoslaves et la France. Il s'agit, non seulement des rapports actuels, de ceux qui se sont noués pendant et depuis la guerre de 1914-1918, mais, sans négliger ceux-ci, de remonter à travers l'histoire et de retrouver à toutes les époques les contacts de tous ordres, aussi bien politiques, économiques qu'intellectuels, qui se sont produits entre les deux pays.

Chaque numéro comprend, en principe, quatre parties :

1° Des articles de fond ;

2° Sous le titre de Mélanges, des notes plus courtes et des documents commentés ;

3° Des comptes rendus analytiques et critiques d'ouvrages intéressant notre objet ;

4° Une chronique qui s'efforce de noter au jour le jour toutes les manifestations actuelles des rapports entre la France et les pays slaves du Sud.

De temps à autre, nous apporterons quelques traductions d'écrivains croates, serbes et slovènes, en choisissant les passages de leur œuvre dont la France est le sujet. Le but que nous poursuivons par là est double : mieux faire connaître aux Français la littérature serbo-croate, et donner peu à peu l'image de la France telle qu'elle est vue en Yougoslavie.

Pour obtenir un tableau complet des relations franco-yougoslaves, nous faisons appel au concours de tous les savants qui on été amenés au cours de leurs études à en constater ou à en étudier quelques-unes, et nous espérons qu'on voudra bien nous tenir au courant de toutes les manifestations qui intéressent à la fois les deux pays.

*
* *

Tout ce qui concerne les Annales doit être adressé au *Directeur de l'Institut Français*, Preradovićeva, 40, ZAGREB (Yougoslavie).

Les abonnements peuvent être versés au compte de chèques postaux de l'Institut, N° 2100-78, Paris.

*
* *

Abonnement :	France.......	**45** fr.
	Yougoslavie ..	**80** dinars
	Etranger......	**60** fr.

Le numéro **12** fr.

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS DE ZAGREB

ANNALES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS DE ZAGREB

QUATRIÈME ANNÉE

1940

RACINE EN CROATIE

I

LES TRADUCTIONS

Pour commémorer le tricentenaire de la naissance du plus grand génie tragique français on joue en ce moment à Zagreb *Britannicus*. C'est un plaisir de constater que la traduction en est bonne, parce que, si ce n'est pas la seule traduction de Racine qui existe en croate, toutes malheureusement ne sont pas bonnes ou n'approchent pas de celle qu'a faite pour ce tricentenaire M. Tomislav Prpić [1].

Ce n'est pas pour la première fois qu'on joue Racine sur la scène de la capitale croate puisqu'il a été joué, jusqu'ici, chez nous par des comédiens croates et par des acteurs français de passage dans notre pays. Il est pourtant vrai que le nombre des traductions croates n'atteint pas celui que donne M. Dončev (dans la *Parole Bulgare* du 10 déc. 1939) pour les traductions bulgares (vraiment nombreuses), mais il faut ajouter que le même critique bulgare observe qu'il est à regretter qu'excepté les courts comptes rendus des manuels et de brefs articles il n'existe en bulgare aucune étude sur l'œuvre de Racine. J'ai essayé de combler cette lacune dans la littérature croate en publiant mon essai *Racine, poète de la tragédie* (Zagreb 1939).

Essayons maintenant, dans cet article-ci, de jeter un coup d'œil sur les traductions croates de Racine et de les apprécier à leur valeur. Félicitons-nous d'avoir obtenu dans la traduction de M. Prpić quelque chose de solide, ce qui ne doit pas nous empêcher de signaler quelques fautes qu'il a commises (mais qui, heureusement, ne pèchent pas trop « contre l'esprit » comme c'est le cas par exemple pour la traduction de Maretić) et passons en revue toutes ces traductions. Il s'agit surtout de *Phèdre* de Šenoa (parue dans le *Glasonoša*, de Lakšić, Vienne 1865), corrigée par M. Nikola Andrić,

[1] *Britanik*, tragedija. Preveo Tomislav Prpić, Zagreb 1940, Knjižara A. Ćelap.

de *Britannicus* de M. Prpić, de *Britannicus* de M. Jakša Sedmak qui se trouve en manuscrit dans la bibliothèque du théâtre national de Zagreb, et d'*Andromaque* traduite par le poète Iso Velikanović, également manuscrite (ou, pour être plus précis, cette traduction, conservée comme celle de M. Sedmak dans la bibliothèque du théâtre national, est tapée à la machine). Quant au *Britannicus* de Maretić, j'ai soumis cette mauvaise traduction à la critique dans la revue des professeurs croates *Nastavni Vijesnik* (nº 4 de l'année 1939/40) et je n'y reviendrai que d'une façon sommaire. Il reste encore l'*Iphigénie* de fra Grga Martić (Mostar 1902, Hrvatska Dionička Tiskara) qui, étant écrite dans une langue déjà désuète, vieillie et un peu incompréhensible, ne peut être prise en considération pour une représentation, et sur laquelle nous nous expliquerons d'une façon rapide.

Voilà donc les traductions de Racine qui existent en croate. Elles ne sont pas nombreuses, mais puisqu'il s'agit du culte vivant de Racine, c'est-à-dire puisque nous voulons incorporer Racine au patrimoine des grandes valeurs littéraires et humaines de la nation croate, ce n'est pas seulement de leur nombre mais de leur valeur littéraire qu'il s'agit ici. Nous souhaitons qu'elles se multiplient et que Racine ne soit plus un inconnu ou presque un inconnu chez nous. Pour célébrer le quatrième centenaire de la naissance de ce merveilleux écrivain qu'est Montaigne, si connu dans son pays et dans le monde, j'ai été le seul à publier un essai sur lui. Pour célébrer le Descartes du *Discours de la Méthode* de même. Il s'agit de faire connaître chez nous Montaigne autrement que par le nom seul, il faut rendre hommage à Racine en traduisant ses œuvres et en répandant chez nous aussi la connaissance et le goût de ce merveilleux esprit latin qui correspond tellement aux besoins de l'âme croate. C'est, du reste, Šenoa lui-même qui a su si bien montrer l'harmonie profonde qui existe entre l'esprit français et l'esprit croate. Je n'ai qu'à renvoyer à l'article de M. Barac paru dans ces *Annales* (nº 10 de 1939). Qui a lu les critiques théâtrales de Šenoa, sait combien il goûtait l'esprit français. C'est lui qui a commencé à traduire chez nous de l'original français (et non d'après les traductions allemandes). Sa *Phèdre* est traduite de l'original. Mais puisqu'elle ne satisfaisait pas tout à fait, M. Andrić remarquait que « quelques endroits n'étaient pas exacts, d'autres n'avaient pas la force originale » [1] et il croyait opportun de corriger, de rendre plus clair et de « perfectionner » le travail de Šenoa. Dans le même es-

[1] Voyez : *Fedra* od Racina, Teatralna Biblioteka, Zagreb, Dion. tiskara 1894, pp. 55-56 (préface).

prit de Šenoa d'autres ont continué, le répertoire français du théâtre croate s'est enrichi. Les idées allemandes de Lessing ne nous regardent pas et nous sommes capables de juger par nous-mêmes ce qui est beau et de l'apprécier.

Je commencerai par la traduction de Prpić qui est poète lui-même ce dont son travail se ressent : c'est vraiment une belle traduction, pleine de poésie. On ne peut pas dire qu'elle est littérale, elle est assez libre, au contraire, mais toujours très poétique. Ce n'est que çà et là qu'elle ne paraît pas assez claire. Le *Britannicus* de M. Sedmak est une traduction plutôt littérale, mais elle n'a pas le souffle poétique nécessaire. Il faut dire à l'honneur de M. Jakša Sedmak que sa traduction est très exacte. Il paraît pourtant que, s'il y a quelque vérité en ce que les Français disent que Racine est intraduisible, c'est aussi à cause de cette merveilleuse langue de Racine qui est si harmonieuse et, pourrait-on dire, à la fois prosaïque et poétique. Prosaïque si l'on tient compte du peu d'images et d'expressions poétiques. M. Prpić a très bien fait d'avoir poétisé l'expression puisque cela correspond mieux au génie de notre langue, au rythme de notre langue qui exige de lui-même une nouvelle façon de s'exprimer. Mais pour comparer un peu les trois Britannicus croates (de Prpić, de Sedmak et de Maretić) je choisis cette description que donne Néron du rapt de Junie (II, 2). Cette description est un chef-d'œuvre de l'art, un véritable tableau. Que faut-il admirer plus, ou de l'harmonie du vers ou de la beauté plastique du tableau ? Malheureusement c'est ici que M. Prpić a commis ses plus grandes fautes. La traduction de Maretić est fausse, tandis que celle de M. Sedmak est exacte. « Excité d'un désir curieux, — Cette nuit je l'ai vue arriver en ces lieux. — Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes. — Qui brillaient au travers des flambeaux et des armes, — Belle sans ornement... » J'ai cité exprès comme si c'était de la prose, parce que c'est le prodige de Racine de s'exprimer si naturellement, si simplement, si « prosaïquement » et d'être si poétique. La traduction de M. Sedmak nous montrera les fautes commises par M. Prpić.

...Jer radoznao sam bio,
Pa kad noćas stiže, tu sam je vidio,
Tužnu, gdje je k nebu suzne digla oči,
Po oružju sjaj im uz baklje se toči,
Krasnu, bez nakita, skromno odjevenu,
Krasoticu u snu silom ugrabljenu.
Što ćeš ? Da li ruho ili noćna tama,
Baklje i povici il tišina sama,

Ili divlji izgled gordih otmičara,
Dade očima joj plahim tol'ko čara ?
Bilo što mu drago : očaran krasotom,
Htjedoh s njom govorit, al zan'jemih potom :
Kao okamenjen i zapanjen, ja je
Pustih da je prošla u svoje odaje.

La traduction est littérale, mais en la lisant on ne pourrait s'empêcher de donner raison à ces Français qui disent que Racine est intraduisible. C'est donc avec raison que M. Prpić a suivi le génie de notre vers en poétisant. Mais si les quatre derniers vers sonnent mieux chez M. Prpić :

Ne znam, tek ljepotom omamljen sam bio,
Glas me izdo, kad sam zboriti joj htio.
Ko ukopan stajah od velika čuda,
U ložnicu svoju dok je išla tuda.

Écoutez plutôt le commencement :

...Ah ! čudna strast me snašla.
Ove noći, vidjeh, ovdje se je našla.
Orošene oči mole nebo, snatre,
Sjajnije od mača, sjajnije od vatre,
Ko iz carstva sanja, jedinstvena slika.
Što je htjela ? Što joj čari plahoj diže ?
Jednostavno ruho ? Buktinje i žiže ?
Mira krika il', možda, strašna za nju slika :
Otmičari njeni divljačkoga lika ?

Il est vraiment étonnant que M. Prpić qui traduit ailleurs si bien se soit tellement trompé de sens ici : « Qui brillaient au travers des flambeaux et des armes » est traduit par *sjajnije (oči) od mača* — ce qui ne serait pas si mal, mais quand M. Prpić oublie de traduire le mot flambeaux et qu'il dit *sjajnije od vatre* c'est trop peu précis (flambeaux — *vatra ?*) et le tableau donné ici par Racine s'en ressent. M. Prpić n'a pas, autrement, la manie de modifier. Mais d'où ici ce vers romantique :

Ko iz carstva sanja, jedinstvena slika.

(pour : d'une beauté qu'on vient arracher au sommeil).

Nous avons vu comment M. Sedmak a traduit les vers : « Que

veux-tu ? Je ne sais si cette négligence — Les ombres, les flambeaux, les cris et le silence — Et le farouche aspect de ses fiers ravisseurs — Relevaient de ces yeux les timides douceurs... » Néron s'adresse à Narcisse : que veux-tu ? et M. Sedmak traduit : *Što češ ?* Comment l'idée vient-elle à M. Prpić de traduire : *Šta bi htjela ?* C'est faux. Il traduit par l'expression romantique *mira krik* les mots de Racine beaucoup plus simples et plus naturels « les cris et le silence ».

Pour réparer la mauvaise impression que cet endroit si mal interprété pourrait produire, hâtons-nous de donner quelques exemples de la traduction poétique et pourtant juste de M. Prpić. Britannicus dit à Agrippine à propos de son amour et du rapt de Junie (I,3) : « Une loi trop sévère — Va séparer deux cœurs qu'assemblait leur misère. — Sans doute on ne veut pas que mêlant nos douleurs, — Nous nous aidions l'un l'autre à porter nos malheurs. »

Cet endroit est rendu chez M. Prpić de la façon suivante :

...Težak zakon ne da,
Da se nadju srca, što ih spoji bijeda,
Da se dvije boli u jedinu spoje,
Da zajedno tuge ponesemo svoje.

L'expression de Racine : « mêlant nos douleurs » est ici rendue d'une manière incomparable : les deux douleurs deviennent une même douleur, et tandis que Racine dit qu'on va s'*aider* à porter les malheurs, M. Prpić dit qu'on va les porter ensemble : c'est l'expression croate qui paraît être ici intraduisible.

Si l'on veut comparer la façon poétique de traduire de M. Prpić à la manière littérale de M. Sedmak, qu'on prenne (I,4) ces vers de Racine : « Unissez vos chagrins, liez vos intérêts. — Ce palais retentit en vain de vos regrets. »

Pour notre langue, il serait trop peu poétique de traduire à la lettre. Chez M. Sedmak nous avons :

Jad vaš ujedin'te, koristi udruž'te,
U zalud u dvoru ovom se ne tuž'te.

De combien plus poétique et plus près du génie de notre vers (qui exige une expression plus éloignée de la prose) est la traduction de M. Prpić :

Zajednička bol i korist nek vas združe,
Zalud ovim dvorom vaše tužbe kruže.

Il faut remarquer aussi que la rime sonne plus fort chez nous puisque la rime qui contient deux syllabes en français (rime féminine) n'est plutôt pour l'oreille que la rime d'une syllabe avec l' « e » muet (et c'est toujours « e » qu'il y a au bout). Les rimes sonnent chez M. Prpić (*mrska, drska ; tužbe, družbe ; prestat, nestat...*)

Voici encore un exemple de traduction poétique : « Prince, continuez des transports si charmants, — Je conçois vos bontés par vos remerciements. » (III, 8).

Chez M. Prpić :

Samo nježno dalje, kud vas srce vuče.
Mora da ste dobri, kad vam tako guče.

Ce *guče* rappelle la colombe et l'image s'applique bien à la pauvre Junie; dans la bouche de Néron c'est de l'ironie.

Mais j'avais promis de comparer les trois *Britannicus* croates. Celui de Maretić est, dans la description par Néron du rapt de Junie, misérable. On ne peut invoquer ici comme excuse le jeune âge de Maretić quand il traduisait *Britannicus.* On dit : il était encore étudiant alors. Mais (pour un philologue) il est désastreux de traduire : « Elle m'est apparue avec trop d'avantage » (II, 2) par *Jer prekoristna biti bi mi mogla.* M. Maretić traduit « avantage » ici par *korist.*

Néron veut dire que peut-être Junie lui a paru trop belle et plus belle qu'elle n'était en réalité. M. Prpić dit :

(Ali možda to tek mašta živo radi)
Slike mnogo ljepše nego narav gradi

Néron qui est un sadique jouit même des pleurs qu'il a fait verser à Junie : « J'aimais jusqu'à ces pleurs que je faisais couler. » (II, 2). Comment, si l'on a un peu de sang poétique dans ses veines et si l'on comprend le drame de Racine, traduire par ces mots :

Il suzicu joj iz oka izmamit.

Néron se plaît aux pleurs de Junie, il est cruel et le mot *suzica* est ici déplacé et grotesque.

Comme on voit, Maretić se sert du vers de 11 syllabes, tandis que M. Sedmak et M. Prpić s'en tiennent au vers de 12 syllabes. Chez Maretić il n'y a pas de rime.

Je ne veux pas m'attarder trop ici sur l'endroit cité déjà qui commence par : « Que veux-tu ? Je ne sais si cette négligence —

Les ombres, les flambeaux... » Il est très difficile de traduire ce « relevaient de ses yeux les timides douceurs ». Littéralement je l'avais traduit (en prose) pour une causerie à la radio de Zagreb par *Ne znam, nije li ta zanemarenost u odjeći, tama, pa svjetiljka, krikovi i tišina i divlji izgled njenih oholih otmičara, nije li sve to još više isticalo plahu blagost njena pogleda.* Comment Maretić pouvait-il dire : *Ne znam, da l'joj oku ljubav zgasnu rad tmine, svieća...*

Le verbe « relever » ne veut pas dire que la flamme de l'œil s'éteignait (*zgasnu*). Il faut avouer que les autres traductions n'ont pas su rendre cette finesse d'expression ; M. Prpić parle (de même que M. Sedmak) du « charme des yeux » de Junie qui lui venait de ce tableau du rapt. Le mot « charme » n'est pas l'équivalent de l'expression « timides douceurs ». Je souligne cela parce que je voudrais attirer l'attention de nos traducteurs sur des choses qui pour un poète ne sont pas des impondérables.

Fautes grossières chez Maretić au point de vue du lexique : « enlèvement » (quand il s'agit du rapt de Junie) est pris par lui dans le sens « acte de se lever ». Agrippine (I, 1) veut demander à Néron « la raison de cet enlèvement » ; Maretić traduit (en commettant un contre-sens et non le seul) : *podjmo — Upitati ga, čemu li se digo.* Le mot « renommée » (elle se dérobait à sa renommée) est pris dans le contre-sens : *ni na glas pošten ne pažaše svoj*, ce qui détruit l'image de la pudique Junie (II, 2). M. Prpić traduit : *Da se za nju ne zna, ko da nije živa.* Quand Britannicus reproche à Junie son infidélité prétendue il dit : « Ah ! vous deviez du moins plus longtemps disputer ». Ce qui est traduit très bien par M. Prpić : *Trebalo se branit barem malo dulje.* Et Maretić écrit ce contre-sens : *Ah dugo bih se imao s tobom prijeti* (III, 7).

Quand Néron dit à Agrippine qu'elle ne devait pas prendre la peine de lui *redire* toujours la même chose, c'est-à-dire que c'est elle qui l'a élevé au trône, Maretić dit « rendre » au lieu de redire, et le pronom « le » (dans le vers : Et sans vous fatiguer du soin de *le* redire) est considéré par lui comme se rapportant au mot « empire » du vers précédent. Le vrai sens est donné par M. Prpić :

Dobro znam i pamtim : dugujem vam prijesto.
Ipak, šteta truda to spominjat često.

Chez Maretić Néron dit à Agrippine : *I ne brinut se, da ti vratim priesto* (IV, 2). Contre-sens, non-sens.

Ce qu'on doit avouer à l'avantage de Maretić, c'est qu'il s'est servi du rythme ascendant (ïambique) (*rastućiem stihom*, dit la préface, p. 4). Ce vers se rapproche plus de l'alexandrin que le vers

descendant qui est le vers de notre poésie nationale et dont se servent MM. Prpić et Sedmak. C'est du même vers ïambique que se sert dans son *Andromaque* M. Ivo Velikanović, traducteur bien connu chez nous et poète lui-même. Il faut remarquer qu'au point de vue de la technique du vers, M. Velikanović s'est rapproché le plus de l'original français. Écoutons plutôt les premiers vers de son Andromaque.

Orest : *Kad prijatelja vjerna opet sretam ja,*
Sudbina će se moja preobrazit sva.

Voilà qui rend merveilleusement les premiers vers français et leur rythme : « Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle, — Ma fortune va prendre une face nouvelle. »

Il est à remarquer que nous avons souvent chez M. Velikanović 13 syllabes dans le vers. Il fait alterner 12 et 13 syllabes dans sa traduction et de cette manière il se rapproche de près de l'original.

Orest : *Ne slutih, oči će mi još da ugledaju*
Pilada u tom kobnom za ljubav mi kraju.

Dans ces deux derniers vers nous avons chaque fois 13 syllabes. Le vers de 13 syllabes l'emporte sur celui de 12, ce qui n'est pas mal au point de vue esthétique. Il y a par-ci par-là des vers de 11 syllabes. Le vers français se traîne plus que le nôtre, on le prononce plus lentement, plus solennellement, et j'ai senti à la représentation de *Britannicus* de M. Prpić, que son vers court plus que celui de Racine. Malheureusement nos acteurs qui sont peu habitués à la déclamation classique se sont aussi un peu trop hâtés. Quant à la traduction de M. Velikanović, elle pourrait être prise en considération pour une représentation d'*Andromaque.* Il est vrai qu'elle est très exacte et même presque littérale au point quelquefois de n'être pas d'une clarté absolue et qu'elle laisse à désirer à ce point de vue. Il faudrait la corriger et l'améliorer un peu. Je trouve par exemple dans I, 1 un vers où la rime boite un peu.

Pilad : *Nju ljubi on. Al samu mržnju nesmiljenu*
Udovica mu vraća do ovoga trena.

La rime : *nesmiljenu — trena* n'est pas parfaite. L'accent du premier mot est déplacé, l'u de la fin du premier mot doit correspondre à l'a du deuxième. Plus loin nous avons la rime : *mudrolije — zaplaši je* ce qui est déjà mieux. En général, M. Velikanović est très libre au point de vue de la rime.

Au point de vue de la « couleur locale » (s'il est permis de s'exprimer de la sorte) M. Velikanović devrait prendre en considération que chez Racine on se trouve souvent à la cour de Louis XIV même quand la scène se passe en Grèce, en Épire ou ailleurs. Quand (I, 4) Pyrrhus dit à sa captive : « Me cherchiez-vous madame ? — Un espoir si charmant me serait-il permis ? » On sent ici un galant homme du XVIIe siècle. Voyons la traduction :

... Mene tražiš tu ?
Kolika mi je slast u divnoj nadi toj !

Cela ne rend pas le texte français. Tout d'abord, M. Velikanović traduit « vous » par le *ti* croate. M. Prpić a très bien fait de laisser *vi* dans son *Britannicus.* Plus encore il fallait laisser ce « vous » ici dans *Andromaque.* (Il est vrai pourtant que même Schiller dans sa traduction allemande de Phèdre rend le « vous » français par le *du* allemand et que chez Šenoa Phèdre tutoie aussi Hippolyte). Ce Pyrrhus, si cruel soit-il, est pourtant un galant homme, voyez plutôt comment il s'exprime : « un espoir si charmant... » Racine défend dans sa préface son Pyrrhus d'être un Céladon, mais un brin de Céladon et de goût du temps s'y est accroché. M. Velikanović a omis le mot « madame » dans sa traduction ce qui ne rend pas la « couleur locale » dont j'ai parlé. Ces deux vers de Pyrrhus sont à traduire de nouveau.

Bien que la traduction de M. Velikanović soit plus littérale que celle de M. Prpić et bien qu'elle soit toujours exacte, elle n'est pas toujours assez claire, elle est par endroits difficile à suivre. Cléone parle à Hermione de l'amour d'Oreste (II, 1).

Ta to je sve jednako isti Orest taj,
Komu već do sto puta želiš da se vrati
I žališ stalnu ljubav, što je nestala ti.

Elle est plus obscure encore quand Hermione imagine qu'Oreste pourrait se plaire à ses tourments : « L'ingrate, qui mettait son cœur à si haut prix, — Apprend donc à son tour à souffrir des mépris ! »

En croate :

Nevjera uznijela ljubav u visine,
A sad i ona mora prezrena da gine.

On sent que, par endroits, cette traduction n'est pas assez souple

et il faudrait lui enlever cette raideur et lui donner plus de souplesse, plus de facilité.

Pour être juste, je ne pourrais pas dire que M. Prpić ne pèche quelque peu lui aussi quelquefois contre la clarté de l'expression. Il s'est trompé ensuite une fois et traduit : « Néron de Silanus fait enlever la sœur » par : *Silanovu kćerku...* A la page 20 de sa traduction il laisse un vers sans rime (et il y a même un vers de plus que chez Racine).

Narcise, što kažeš ti ?
Narcis : *Ah ! gospodaru !*

Ce vers n'a pas de vers correspondant (au point de vue rime).

On ne s'étonnera pas si l'on trouve un plus grand nombre de vers chez Šenoa-Andrić qu'il n'y en a dans l'original. Šenoa traduit dans le vers de la poésie nationale croate, le *deseterac* qui a le souffle plus court, qui court presque en comparaison avec le vers alexandrin d'un rythme si traînant. On pourrait se demander si une telle traduction peut en général être bonne ?

La traduction du poète allemand Schiller est aussi en vers de 10 syllabes (le *fünfüssiger Jambus* ou *Blankvers*).

Chez Šenoa et chez Schiller (conformément au caractère du vers) il n'y a pas de rime. La différence entre Šenoa et Schiller réside dans le caractère descendant ou ascendant du vers en question. Šenoa commence :

Odlučio sam ! Idem Teramene.

chez Schiller ce rythme est ïambique :

Beschlossen ist's. Ich gehe, Teramen.

Quand Hippolyte répond à Théramène (I, 1) « Ami, qu'oses-tu dire ? » il y a chez Racine 49 vers, chez Šenoa-Andrić il y en a 63, mais le vers coule d'une manière claire et très agréable, puisque la traduction n'est pas littérale (comme chez Schiller non plus qui y ajoute sa connaissance de la mythologie). Quand Phèdre répond à Oenone (I, 3) : « Mon mal vient de plus loin » nous avons chez Racine 49 vers, chez Šenoa, il y en a 55, mais chez Schiller il y en a aussi 53. Puisque le vers est plus court il fallait allonger le souffle du discours d'une autre manière et c'est ce qui explique un plus grand nombre de vers. On pourrait se demander si le *deseterac* rend bien l'alexandrin. Non, il ne le rend pas, et à ce point de vue, celui

qui s'est rapproché le plus de l'idéal, c'est bien M. Velikanović avec ses vers de 12 et de 13 syllabes. Mais quand je me rappelle la fête du tricentenaire au Petit Théâtre de Zagreb où nous avions l'occasion d'entendre Mme Vika Podgorska et M. Dujšin réciter les vers de Šenoa, vraiment on entendait passer un souffle poétique dans ces paroles et je ne sais pas si l'on ne ferait pas bien d'essayer de donner *Phèdre* dans la traduction de Šenoa-Andrić qui est, autrement, très exacte et très belle. Quand Phèdre exprime son amour : « C'est Vénus toute entière à sa proie attachée », notre traduction donne :

To je ona Venus svesiona,
Došla je da žrtvu svoja smrvi.

Ce qui est plus poétique que la traduction de Schiller :

Mit voller Wut treibt mich der Venus Zorn.

Il est vrai qu'on sent chez Šenoa-Andrić un peu de la mélodie et de la couleur de notre poésie nationale.

Hippolyte dit à Aricie qu'il le fuyait en vain, qu'il se cachait en vain dans les forêts.

Vedri božji dana, tamna nočca,
Sve mi dražest tvoju prikazuje
I svuda me tebe, dušo, sjeća.

Dans l'original français vous ne trouverez pas le mot *dušo* (qui du reste caractérise si bien la conception profonde et « naturellement chrétienne » de l'amour chez notre peuple), mais tout le reste aussi a dans l'original une couleur un peu moins vive, un peu moins marquée, que chez Šenoa-Andrić. Voici l'original : « La lumière du jour, les ombres de la nuit — Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite, — Tout vous livre à l'envie le rebelle Hippolyte. »

Tant que nous n'avons pas d'autre traduction, je crois qu'il vaudrait mieux, tout de même, représenter *Phèdre* dans cette traduction que ne pas la représenter du tout. Au contraire l'Iphigénie de fra Grgo Martić ne vient pas en considération, tant à cause de sa langue vieille, désuète et peu compréhensible qu'à cause aussi des fautes qui s'y trouvent.

Mais la traduction de Šenoa et celle de fra Grgo ont ceci de commun que l'une et l'autre sont écrites dans le vers de 10 syllabes et qu'elles se ressentent de l'esprit de la poésie nationale croate, qui est encore plus accentué chez fra Grgo et donne à la traduction quelque chose d'absolument incommensurable à l'esprit de Racine.

Le ton national se sent dès les premiers vers :

Ustaj, Arkas, u dobar zaspao,
Tvoj kralj tebe Agamemnom budi.

Pour aggraver la chose fra Grgo traduit Zeus par Perun (!) ; il dit pour « père » *ćaća* ; « une fille du sang d'Hélène » est pour lui *jedna cura roda Jelenina*, etc...

Quand Agememnom dit à Arcas (I, 1) : « Mais ne t'écarte point, prends un fidèle guide », fra Grgo traduit d'une manière fausse (ou libre ?) comme s'il s'agissait du « billet » (fra Grgo dit *knjiga*) qu'Arcas doit porter à Mycènes :

Al da od nje (knjige) odmico se nijesi
Već je čuvaj na vjeru junačku.

On a ici du reste un échantillon du style national de la traduction de fra Grgo.

Quand Eriphile pense à sa vengeance et au malheur qu'elle pourrait porter à Iphigénie et qu'elle dit (II, 1) : « Peut être j'y pourrais porter mon infortune », fra Grgo traduit à contre-sens :

Da bih mogla nesreće dopasti.

C'est tout le contraire que dit Iphigénie et au lieu de *dopasti* il aurait fallu mettre *donijeti* (porter le malheur à Iphigénie).

Quand Agamemnon dit à Clytemnestre : « Sur l'intérêt des Grecs vous l'aviez emporté », fra Grgo dit tout le contraire :

Grci će se s tobom koristiti.

Il fallait dire : *Grci se ne će s tobom koristiti.* Du reste il brouille les temps et leur signification.

Si je devais, à la fin, résumer tout ce que je viens de dire à propos de diverses traductions croates, voici quelles seraient mes suggestions aux futurs traducteurs croates de Racine. Le rythme du vers devrait être ascendant (ïambique) comme chez M. Velikanović parce que c'est le caractère de l'alexandrin français. Le vers devrait être le plus lent possible, de 12 ou de 13 syllabes. Il ne doit pas trop se hâter comme c'est le cas pour notre *deseterac.* La traduction ne devrait pas être nécessairement littérale, elle ne pourrait même pas l'être et surtout à cause de notre langue dont le génie exige dans la poésie une expression plus éloignée de la prose que ce n'est le cas en français. Ici on pourrait donner raison à M. Prpić

qui a su bien poétiser le texte sans tomber dans l'erreur de Šenoa et de Maretić qui ont par trop croatisé Racine. Il ne serait pas permis au traducteur de s'éloigner de la « couleur » du texte au point qu'on se sentît alors presque devant quelque chose d'autre. Passe encore si l'on se permet par-ci par-là de telles libertés. Mais la « couleur de l'ensemble » doit être gardée. C'est à cause de cela qu'il n'est pas permis de traduire *vous* par *tu* et il est surtout impossible de faire tutoyer l'Andromaque de Racine par Pyrrhus bien qu'elle soit sa captive ; on voit bien par là qu'il ne s'agit pas d'une Andromaque grecque, mais d'une Andromaque française du temps de Louis XIV. Il faudrait éviter, en traduisant, tout manque de clarté.

Voilà donc les traductions croates de Racine jugées à leur valeur respective, jugées dans le but de contribuer au culte du plus grand tragique français qu'était Racine. Je voudrais y contribuer de mon mieux étant persuadé que l'esprit français n'est pas seulement un ornement extérieur pour notre civilisation nationale, mais qu'il cache des trésors si profonds et si indispensables à la vie d'un peuple libre et vraiment cultivé qu'on s'acquitte bien d'une dette nationale en propageant, en faisant goûter et aimer un génie tel que Racine.

Je souhaite que mes compatriotes se rendent de plus en plus compte du grand apport que signifie pour nous la connaissance de la civilisation française, qui n'avait chez nous que des admirateurs. Les qualités de l'esprit français sont ce qui répond au mieux à nos besoins, ce sont elles qui font des peuples libres, heureux et civilisés.

DRAGO ĆEPULIĆ.

II

LES REPRÉSENTATIONS

Les classiques français du XVIIe siècle sont représentés dans le répertoire du Théâtre national croate d'une manière très inégale. Tandis que Molière a été joué en croate presque tout entier — on a monté douze de ses œuvres les plus importantes — une seule tragédie de Corneille a été représentée, *Le Cid*, et une seule de Racine, *Phèdre*. La raison en est sans aucun doute que Molière était plus proche du public comme des comédiens, et traduire sa prose n'offrait pas de difficultés. Ce sont des raisons inverses et surtout les difficultés d'une traduction qui font le bilan si défavorable à Racine.

Mais le problème de la traduction ne s'est pas posé seulement il y a cinquante ou soixante ans, quand le théâtre de Zagreb est passé des essais modestes d'amateurs patriotes aux exigences élevées, artistiques et littéraires, d'un établissement national. Aujourd'hui même, en fait, les œuvres de Racine n'ont pas de traduction satisfaisante. Outre celle que Šenoa a donnée de Phèdre, les archives du théâtre en conservent deux de Britannicus, l'une de Jakša Sedmak, l'autre de Tomislav Prpić et une d'Andromaque par Ivo Velikanović. Ces traductions, qui représentent assurément des efforts intéressants et louables pour transporter les alexandrins de Racine dans la langue croate, ne peuvent pourtant, pour des raisons diverses, être entièrement satisfaisantes. Le problème reste encore posé pour les traducteurs croates bien que M. Mihovil Kombol ait montré en théorie la voie à suivre.

Que *Phèdre* ait été donnée sur le théâtre de Zagreb, il y a déjà soixante-huit ans, le mérite en revient au seul Šenoa. Comme critique littéraire il prend nettement et décidément position contre le répertoire dramatique de l'époque, qui était alors sous l'influence prédominante des Allemands. On traduisait — et souvent en un mauvais croate — n'importe quelles pièces, de ces pièces que Šenoa appelait « de fades germanités » et il se refusait à admettre que le théâtre de Zagreb ne fût plus qu'une scène de faubourg à l'égard de Vienne. Šenoa, élève de Prague, plaidait surtout en faveur du répertoire des pays slaves et romans comme antidote aux Allemands. Chaque jour, pourrait-on dire, il insiste qu'il nous faut davantage d'œuvres françaises traduites de l'original.

En devenant en 1870 « dramaturge » du théâtre de Zagreb — et c'était vraiment à ce moment-là la position de directeur du théâtre dramatique — il ne se démentit pas. L'un de ses premiers soins fut de mettre en scène *Phèdre*. Sa traduction était prête depuis 1865 et c'est ainsi que pour la première fois Racine figura au répertoire croate. Sans doute pourrait-on trouver à critiquer tant du point de vue de la fidélité à l'original que de celui de la versification croate. Mais on ne peut se refuser à reconnaître que cette traduction coule harmonieuse, claire, aisément accessible et musicale et en tout fidèle à l'esprit de la langue croate. Elle est assurément parmi les meilleures traductions de cette époque, et si aujourd'hui on parle et on écrit un peu différemment la faute en est au temps qui, d'une part, a développé et enrichi la langue littéraire et, d'autre part, a créé de nouvelles exigences sur la façon de traduire le style et le vers de Racine.

En 1871 le « président du comité théâtral » c'est-à-dire le directeur du théâtre était Franjo Žigrović-Pretočki, et Šenoa, nous

l'avons dit était « dramaturge ». Sous leur direction la première de *Phèdre* eut lieu le 30 novembre.

L'affiche conservée aux archives du théâtre nous apprend que la mise en scène était de Josip Freudenreich, l'auteur des *Graničari* et d'un des organisateurs du drame croate, à ce moment-là assurément la personnalité la plus expérimentée de notre scène. Les rôles étaient distribués ainsi : Thésée, M. Peleš ; Phèdre, Mme Perisova ; Hippolyte, M. Sajević ; Aricie, Mme Ružička-Strozzi ; Oenone, Mme Bajzova ; Théramène, M. Talecki ; Ismène, Mme Stefanovićeva; Panope, Mme Miškovićeva.

Il n'est pas facile de se faire une idée de la valeur artistique de cette représentation. Un fait est à retenir ; les rôles de Phèdre et d'Aricie étaient joués par deux des plus grandes actrices croates d'alors, Maca Perisova et Marija Ružička-Strozzi, ce qui donne à penser que ces rôles furent créés avec un enthousiasme et une passion véritables, et que l'intuition de ces deux grandes artistes sut comprendre les exigences de l'art racinien.

Il est intéressant de remarquer que les journaux de l'époque, croates et allemands, donnèrent de cette première des comptes rendus détaillés et favorables.

L'*Obzor* (2.XII.1871) écrit entre autres choses : « Phèdre est considérée, avec Athalie, comme la meilleure œuvre de Racine... La langue en est belle et noble, comme seul le génie de Racine était capable de la créer. La traduction de M. Šenoa en a conservé, autant qu'il était possible, la beauté et nous pouvons la regarder comme une de nos meilleures traductions. » Puis il loue la qualité de l'interprétation et tout particulièrement celle de Perisova et de Ružička-Strozzi. A la fin il constate : « A cette soirée nous avons été satisfait du nombreux public. »

Les *Narodne novine* du 1er décembre disent que « Racine n'aurait pu désirer une meilleure représentation », que le théâtre était bondé, et qu'il faut se réjouir de voir notre répertoire s'enrichir de cette œuvre classique, ce dont il faut remercier Šenoa, comme aussi de sa belle traduction.

Le compte rendu le plus détaillé et le plus technique parut dans le *Vijenac*, en deux articles (9 et 16 décembre) de la plume même de Šenoa. Après avoir indiqué l'importance de Racine, il analyse la représentation et constate que le succès a été complet. C'est un compte rendu intelligent et objectif qui révèle l'érudition de Šenoa et sa profonde connaissance du sujet.

Les journaux allemands de Zagreb font divers reproches. Ainsi l'*Agramer Sonntags Zeitung* (3.XII.1871) montre les difficultés de l'interprétation de cette œuvre dont les personnages ne sont pas

des hommes mais des créatures mythologiques et des demi-dieux. D'après lui Perisova a joué pour la galerie et n'a pas pu satisfaire le spectateur cultivé et intelligent qui avait déjà vu Phèdre au théâtre français, à Paris... De la traduction de Šenoa il dit qu'elle est excellente, d'une beauté achevée. Mais pour la *Südslavische Correspondenz* (6.XII.1871) Racine a échoué. Citons, comme curiosité : « *Nur so viel sei hier bemerkt, dass dieses Stück jener französischen klassischen Schule angehört, die sich ein treues Kopieren der Alten zur Aufgabe gemacht hat, bei der Ausführung derselben aber auch in manche Irrwege gerathen ist.* » Par malheur nous ne connaissons pas l'auteur de ce que Šenoa aurait appelé une « insipide germanité ».

Une reprise eut lieu le 16 décembre 1871, après quoi *Phèdre* resta quatre ans sans reparaître sur la scène de Zagreb. Elle fut reprise ensuite le 21 février 1875 pour la représentation au bénéfice de Maca Perisova. Suivant l'habitude, toute la recette revenait à l'actrice au bénéfice de qui la représentation était donnée, ce qui indique que Perisova considérait ce rôle comme un de ses meilleurs, et en même temps comme capable d'attirer le public, en tenant compte à la fois du côté artistique et du côté matériel. Le metteur en scène était le célèbre Adam Mandrović, qui en même temps jouait pour la première fois Thésée. Hippolyte était joué pour la première fois par Jovanović.

L'année suivante nouvelle reprise avec la même distribution des principaux rôles (15.XI.1876).

Il faut attendre neuf ans pour que *Phèdre* paraisse une cinquième fois (3.II.1885) sur le théâtre de Zagreb. Les principaux rôles sont toujours confiés aux mêmes acteurs (Perisova, Ružička-Strozzi et Mandrović) mais Hippolyte est joué cette fois par le plus grand tragédien croate Andrija Fijan, dont la création enthousiasma le public, mais il ne devait jouer ce rôle qu'une fois encore quatre ans plus tard.

A la sixième représentation le 2 novembre 1889, il y avait une nouvelle Phèdre, personnifiée par Georgina Lobieska, une actrice de Zagreb, qui avait joué en Allemagne. Le rôle d'Hippolyte était tenu par Fijan, et celui de Thésée toujours par Mandrović. Mais un détail recèle beaucoup de cette amertume qui est inévitable dans la vie du comédien : la célèbre Perisova, la Phèdre d'autrefois, ne jouait que le rôle secondaire d'Oenone. Dix-huit ans étaient passés depuis la première !

La septième et la huitième représentation de *Phèdre* furent données les 10 et 27 octobre 1894, c'est-à-dire dès le début de l'ère de Miletić, avec la même distribution les deux jours. Le doyen d'alors Mandrović avait gardé le rôle de Thésée, et Phèdre était jouée pour

la première fois par la grande Marija Ružička-Strozzi. Fijan, à cause d'un désaccord avec la direction, était parti pour Belgrade, et était remplacé dans le personnage d'Hippolyte par le jeune Borivoj Rašković. Dans les autres rôles nous trouvons les noms des meilleurs acteurs de l'époque : Hermina Šumorska, Tonka Savić, Petar Brani.

Miletić lui-même, dans ses mémoires dramatiques (*Hrvatsko glumište*, 1894-1899) dit en parlant de cette représentation : « La tragédie de Racine, *Phèdre*, dans la traduction de Šenoa, qui depuis des années n'avait plus été jouée, nous offrit une des représentations les plus achevées au début de la saison. Mme Ružička-Strozzi dans le rôle principal, Mandrović dans Thésée, et Brani dans Théramène (surtout dans son grand récit) donnèrent le meilleur de leur art, et ils furent heureusement entourés par Mlle Šumovska, dans Ariane et M. Rašković dans Hippolyte ». Ce furent les débuts du futur ensemble.

Dix-sept ans entiers se passent avant que *Phèdre* soit de nouveau mise en scène, et cette fois interprétée par une troupe française de Paris, à la tête de laquelle était Suzanne Duprès, alors jeune mais déjà célèbre. Il y eut deux représentations, le 14 octobre 1911, avec *Phèdre* et le 15 avec *La Rampe* d'Henri de Rotschild. Les archives du théâtre ont conservé les affiches de cette représentation, quelques très intéressantes critiques et une photographie de Suzanne Desprès dédicacée par l'artiste au théâtre de Zagreb, qui la conserve comme un précieux souvenir.

La distribution était la suivante : Hippolyte, M. Chevalet ; Thésée, M. Reyval ; Théramène, M. Le Gal ; Phèdre, Mme Desprès ; Aricie, Mlle Sonial ; Oenone, Mme Greta Pozor ; Ismène, Mme Savile ; Panope, Mme Takson.

Jusqu'à cette époque le théâtre de Zagreb avait eu une tradition, sinon nombreuse du moins très significative, des tournées françaises. Avant la troupe de Suzanne Desprès, l'illustre Sarah Bernhard avait été deux fois en représentation au théâtre de Zagreb, ainsi que Coquelin aîné et la troupe du théâtre de la Porte Saint-Martin. La représentation de Phèdre fut un événement artistique et culturel de premier ordre, et il vaut la peine de citer quelques extraits des critiques parues sous la signature des meilleurs écrivains croates.

Dans le *Hrvatsko Pravo* (16.X.1911) le poète et auteur dramatique Fran Galović, écrit poétiquement : « Quand Mme Desprès a paru sur la scène, chacun a senti en elle une vraie comédienne, une vraie artiste et une vraie reine. Comme elle monte sur le trône ! Comme si elle était une statue de Praxitèle descendue de son piédestal, comme si reprenaient vie les tragiques draperies marmoréennes des déesses mortes ».

2

L'actuel président du PEN Club de Zagreb, M. Branimir Livadić, alors critique à l'*Obzor* constate entre autres choses (15.X.1911) : « En elle se fondent en un accord merveilleux les traits où le poète inscrit les grandes émotions et les traits où l'artiste acteur les exprime dans la plastique du langage, de la mime, du mouvement ».

Le *Hrvatski pokret* (16.X.1911) constate que M[me] Desprès s'est montrée une grande artiste, digne de la gloire qui l'accompagne dans ses tournées sur tous les continents. Les *Nedeljne Novosti* (15.X.1911) au-dessus d'un titre en gros caractères, *Le triomphe d'hier de M[me] Desprès au théâtre*, n'emploient que des superlatifs : soirée grandiose, rare artiste, impressions que l'on éprouve rarement. *Le Neues Agramer Tagblatt* (16.X.1911) écrit : « Le tragique grandiose de l'œuvre s'exprimait dans chaque trait du visage de M[me] Desprès, les accents puissants ont trouvé leur expression... Création suggestive ! » L'autre journal allemand de Zagreb, l'*Agramer Zeitung* dit : « Zwei Abende exzeptionellen künstlichen Genusses liegen hinter uns und werden noch lange nachgeniessen lassen. Auch Zagreb hatte das Glück, Suzanne Desprès, in zwei ihrer vollendeten schauspielerischen Leistungen bewundern zu dürfen ».

Mais il y a aussi un mécontent, c'est A. G. M., l'éternel mécontent Matoš, alors critique de la *Hrvatska Sloboda* (16.X.1911). Pour lui la Phèdre idéale c'est Cécile Sorel qu'il a eu l'occasion de voir à la *Comédie Française* au temps de son séjour à Paris, tandis qu'il trouve Suzanne Desprès trop *plébéienne*, sa physionomie toute moderne, et âpre sa voix où l'on entend des intonations d'argot ; elle est puissante dans le vérisme du jeu dramatique, qui ne convient pas au style racinien.

Le compte rendu enthousiaste le plus détaillé et le plus technique de la représentation est signé de l'actuel intendant du théâtre de Zagreb, Julije Benešić, alors critique des *Narodne Novine* (16.X.1911) : « La lumière et un souffle chaud sont arrivés sous la forme de l'art magnifique de Suzanne Desprès. Nous sommes sortis du théâtre, où Paris s'était abrité deux soirs, nous sommes sortis dans Zagreb avec le sentiment d'une plénitude dans le cœur, de satisfaction et de paix ». Puis il cite les critiques français Jean Julien et Fernand Nozière et enfin constate : « L'exemple de la clarté dans la diction, du respect de la langue, tant en vers qu'en prose pourrait servir de leçon et d'exemple insurpassable à nos acteurs. Une telle représentation est pour eux un enseignement inappréciable. Le comprendront-ils ? C'est un trésor d'art dramatique. »

Comme on le voit par tout cela, la représentation française de *Phèdre* laissa à Zagreb la plus profonde impression. Et peut-être est-ce aussi indirectement la raison pour laquelle le théâtre de Za-

greb n'a jamais plus remis cette tragédie en scène depuis sept ans.

La dixième reprise de *Phèdre*, avec une nouvelle mise en scène et une nouvelle distribution, eut lieu le 13 novembre 1920 sous la direction d'Ivo Raić, qui, dans cette représentation à tout point de vue remarquable, apporta la chose la plus importante: le sentiment du style, du vrai style racinien, que cet érudit raffiné avait puisé à la source, à la Comédie française. Le rôle de Phèdre était tenu par Nina Vavra, celui d'Aricie par Anka Kernic ; Mila Popović jouait Ismène ; Jovanka Jovanović, Oenone ; Ljerka Trautner, Panope ; Franjo Sotošek, Thésée ; Tito Strozzi, Hippolyte et Josip Maričić, Théramène. Sous cette forme la tragédie fut jouée encore trois fois la même saison. La dernière représentation, en matinée classique, eut lieu le 20 mars 1921.

*
* *

Dans le bilan d'un théâtre national qui donne régulièrement le répertoire classique mondial, un total de 12 représentations croates et une française de Racine au cours de cent saisons, est vraiment peu de choses, surtout quand on le compare aux centaines de représentations de Shakespeare et d'autres classiques. Mais précisément parce que, pour Racine, on est en présence de ce qu'on pourrait appeler une page blanche, il y a la possibilité — et plus encore la vraisemblance — que la scène croate prenne bientôt une revanche. On sait que notre meilleur régisseur, M. Branko Gavella, se consacre depuis longtemps déjà à l'étude de Racine, et il a déclaré dans une interview que, dans le renouveau de Racine, il voit une renaissance de style de la tragédie sur la scène contemporaine. Il a mis à son programme, après ses nombreuses réalisations de Shakespeare, d'enrichir, en cette saison encore notre répertoire d'une représentation parfaite d'une tragédie de Racine. Et connaissant les résultats qu'il peut atteindre quand il est plein d'un enthousiasme intellectuel et de sentiment pour quelque chose, nous sommes certains que ce sera un événement véritable dans l'avenir prochain du théâtre croate. A la condition, bien entendu, que soit résolue bientôt, artistiquement et poétiquement, la question d'une bonne traduction d'une œuvre de Racine.

Ce problème qui s'est posé il y a environ soixante-dix ans à Šenoa, existe encore de nos jours. Il importe de le résoudre (peut-être à l'aide d'un concours pour une traduction ?) car lorsqu'une bonne traduction existera, le théâtre de Zagreb saura la réaliser dignement.

S. Batušić.

LES ANGEVINS EN CROATIE ET EN HONGRIE [1]

III

LA FIN D'ANDRÉ III

I

Quand on ne pense qu'aux conséquences, la politique des Šubić dirigée contre André III et tendant à assurer aux Angevins le trône de Hongrie peut sembler absurde et imprévoyante. Des deux adversaires, André III et le jeune Charles-Robert, il n'y a pas de doute que le premier représentait le moindre danger. Entouré de rivaux puissants et ambitieux, Venceslas de Bohême et Albert de Habsbourg, le roi de Hongrie pouvait s'estimer heureux de pouvoir vivre en paix avec le ban Paul et collaborer avec lui. D'autre part les Croates avaient déjà éprouvé les dangers que signifiait pour leurs libertés une Hongrie puissante. La lourde poigne d'Eméric, de Bela III et de Bela IV ne s'était pas en vain acharnée sur eux. Mais c'est juste en 1298-1299 que la possibilité d'une royauté hypertrophique avait semblé, à Paul Šubić, toute proche.

La politique d'André III se rapprochait sensiblement, en ce qui concerne les pays de la couronne de Saint-Étienne, de ce qu'était pour la France à l'aube du xɪvᵉ siècle la politique de Philippe le Bel. Qu'on se rappelle seulement le conflit entre le roi de France et Boniface VIII, l'habitude qu'avait prise Philippe le Bel de convoquer les synodes provinciaux et de demander bon gré mal gré des décimes destinés à financer les armements, qu'on se rappelle la lutte serrée que Philippe le Bel engagea contre les privilégiés, feudataires ou ecclésiastiques, le procès des Templiers, les polémiques entre Guelfes et Gibelins en Italie, le traité de Dante *De monarchia*, le *Songe du verger* de Philippe de Mézières, le *Dialogue entre un clerc et un chevalier*, le *Defensor pacis*, la connaissance de jour en jour plus profonde de l'histoire ancienne et du droit romain. Toute la Dal-

[1] Voir *Annales de l'Institut de Zagreb*, 1938, pp. 237-245, 351-374 ; 1939, 84-94.

matie affluait à Bologne où Thomas l'Archidiacre avait entendu en même temps Saint François d'Assise et Irnère. Cette nouvelle tendance dirigée contre la prédominance de la papauté et le prestige de la féodalité venait juste d'entamer sérieusement les cadres du monde médiéval.

Ce fut le mérite et la faiblesse d'André III d'avoir pressenti l'avènement d'un ordre nouveau et d'avoir voulu donner vie aux prérogatives souveraines des vieux temps romains qui, en Croatie et Dalmatie, n'avaient jamais été complètement oubliées. La lutte qui devait s'ensuivre était la même qu'en France et en Angleterre. Ici comme en Hongrie se manifestait « un baronnage indocile, toujours prêt à affirmer son indépendance au moindre signe de faiblesse du pouvoir royal » [1]. Un exemple contribuait à relever les espérances de Paul Šubić : la formation de principautés presque indépendantes dans l'ancien Empire germanique. La puissance des Habsbourg en Autriche et Styrie était trop récente pour qu'on pût la considérer sous un aspect plus imposant que celui qui pouvait être attribué à l'union de la Croatie et de la Bosnie. De 1292 à 1298 Albert de Habsbourg avait vu se dresser le fantôme de l'Empire et il venait à peine de remporter sur son rival Adolphe de Nassau la sanglante victoire de Göllheim (2 juillet 1298). Le succès avait été dû aux moyens pécuniaires dont le Habsbourg avait réussi à se rendre maître. Il n'y a pas de doute que Paul Šubić, en devenant seigneur de la Bosnie, tendait au même but. Depuis 1260 les anciens gisements d'argent et de fer exploités au temps des Illyriens et de Rome, étaient réunis en exploitation par des mineurs saxons, et un avantageux accroissement du métal précieux avait empêché ou au moins atténué le déclin de l'essor économique qui, au seuil du XIIIe siècle, avait attiré tant de monde dans les villes et provoqué une désertion des campagnes. Si en Occident l'économie urbaine a dépassé, vers la fin du XIIIe siècle, son apogée, si les conflits sociaux dont furent affligés la Flandre et l'Italie se dessinent déjà, les villes dalmates étaient encore loin de là. L'organisation des corporations de métiers, telles qu'elles apparaissent aux approches de l'an 1300 dans les villes les plus avancées sous la forme de syndicats obligatoires de travailleurs, attendra encore un siècle pour se réaliser. La vie y était, en attendant, relativement libre de secousses. On avait subi des frémissements indicateurs de troubles à l'entrée en scène de deux nouveaux ordres religieux, les dominicains et les franciscains. On allait probablement subir les répercussions de la crise religieuse, si violente en Italie et en France. On attribuait à tort et à travers à

[1] Pirenne, *La fin du moyen âge*, I, 119 (Peuples et Civilisation, VII, Paris, 1931).

l'église bosniaque des tendances hérétiques et des affinités avec les Manichéens de Bulgarie et les Cathares de Provence. L'apparition soudaine de l'argent, si rare à l'époque des croisades, avait provoqué des crises sociales, précurseurs de la lutte serrée qui allait s'engager au XIV[e] siècle pour la répartition des richesses. Mais, à la différence de ce qui se passait dans les contrées manufacturières de l'occident et en Italie, la population urbaine, malgré l'exode des campagnes, n'avait jamais passé la limite nécessaire pour empêcher le débordement d'éléments inquiets. Pour la royauté qui voyait augmenter ses besoins et tendait à augmenter ses ressources et à étendre ses fonctions sociales le temps ne semblait pas encore venu de faire appel à l'aide des villes contre les grands seigneurs et leur monopole d'achat et de production.

Si André III se décida à engager la lutte contre la haute noblesse, les motifs lui en venaient de plus loin. Les conséquences désastreuses de la politique de Bela III, André II et Ladislav le Couman avaient porté à un affaiblissement non seulement de l'autorité royale, mais aussi de la situation de l'ancienne noblesse, les descendants des conquérants, des sept tribus magyares et des sept tribus croates qui avaient occupé les uns la Hongrie les autres la Croatie. Ce fut en 1298 que, ulcéré par l'insubordination des barons du royaume, le dernier rejeton de la maison d'Arpad s'adressa probablement à Pest aux descendants des fondateurs de l'État.

Les lois qui y furent promulguées n'eurent qu'une valeur éphémère : les diètes de Hongrie se hâtèrent après la mort d'André III de les abroger ou au moins d'en suspendre l'exécution. Mais leur valeur fut durable. On les reprit en 1440, lorsque la royauté allait passer au premier Jagellon, le malheureux Vladislav I[er]. Et, en 1490, lorsque Vladislav II, un autre rejeton de la même souche, prendra dans ses mains débiles les rênes du char de l'État, les décrets de Pest reprendront une autre fois la valeur évocatrice qui n'avait pas suffi à sauver de la catastrophe le trône chancelant du dernier Arpad.

Dans cette assemblée des états, l'avant-dernière du roi de la dynastie nationale, André III se fit répéter, ce qui avait été fait lors de son couronnement, qu'il devait sa dignité à son droit de naissance et qu'il était par conséquent le seigneur naturel du royaume (*ut dominum Andream ex Regali stirpe discendentem revereamur, tamquam Dominum regni naturalem* [1]). En l'absence de l'archevêque d'Ostrogon Gregoire [2], l'archevêque de Kalocsa Jean, chancelier de la cour

[1] Kovachich, *Supplementum ad vestigia comitorum*, Budac 1798, vol. I, 98.

[2] Dans notre précédent article Grégoire était par erreur indiqué comme archevêque de Trau.

royale, avait pris part à l'assemblée comme primat de Hongrie. A côté de lui se trouvaient les évêques Pierre de Transylvanie, André d'Agrie, Thomas de Bosnie, Benoit de Vesprim, Paul de Vacz, Michel de Zagreb, Emeric de Varad, Antoine de Czanad avec toute la noblesse de Hongrie, des Saxons, des Coumans et les barons de tout le royaume [1]. Dans le compte rendu de l'assemblée l'absence complète de la noblesse des royaumes de Dalmatie, Croatie et Slavonie est expressément indiquée, avec la motivation que ces royaumes avaient des institutions législatives tout à fait différentes de celles de la Hongrie [2].

Le roi était résolu, est-il dit dans l'article 2 des décisions prises à Rakoch, de reprendre les droits, possessions et redevances qui lui étaient dus d'après les lois anciennes et qui lui avaient été ôtés par l'outrecuidance des barons et des grands seigneurs. Il était donc décidé à partir en guerre contre tous ceux qui s'étaient rendus coupables d'une usurpation. L'article 3 statuait, par conséquent, que tous les biens ecclésiastiques et de la couronne devaient être réintégrés. Ceux qui s'étaient prévalus de leur puissance devaient faire complète restitution et soumission au roi, et s'ils ne le faisaient dans le délai de trois mois, ils seraient soumis à des peines séculières et ecclésiastiques. Afin que cette décision reçût une exécution complète et efficace, toute la population du royaume était appelée à se lever en armes pour aider le roi. Le roi avait donc le pouvoir de faire non seulement appel à l'aide directe de tous ses sujets sans distinction, mais il était censé coupable de manquer envers l'état s'il négligeait la sauvegarde des intérêts publics (art. 7) : *si idem Dominus noster Rex huiusmodi delinquentes persequi non curaret... a Romana sede capella eius interdicatur*) [3]. De même devaient être frappés d'interdiction les barons qui, malgré l'appel du roi, ne lui avaient pas donné leur aide (art. 8 : *barones... simili subiacent ultioni*). Contre les coupables l'excommunication devait être prononcée, leurs châteaux et leurs forteresses devaient être rasés au sol par ordre du palatin. Le palatin représentait la noblesse et défendait les prérogatives des grands seigneurs contre les empiètements de la couronne.

Les coupables devaient rester impunis s'ils réparaient leurs torts

[1] Kovachich, *o. c.*, 91 : *cum omnibus nobilibus Hungariae, singulis Saxonibus, Comanis, in unum convenientes.*

[2] Kovachich, *o. c.*, 94 : *Quod e Partibus adnexis, id est e Regnis Dalmatiae, Croatiae, et Sclavoniae, nemo Comitiis his interfuerit, adeoque quod Regna illa distincta adhuc eorum usa sint Legislatione.*

[3] Kovachich, *o. c.*, 110.

dans le délai de trois mois. Autrement on procéderait contre eux sans rémission, tous leurs biens leurs seraient confisqués.

Leurs parents ou amis qui leur donneraient aide ou refuge devaient encourir la punition royale, et le roi se réservait d'appliquer cette loi non seulement pour les usurpations passées, mais aussi pour celles qui auraient lieu dans l'avenir. A ce devoir de tout le monde de prêter main forte dans l'exécution de la loi publique s'ajoutait la menace adressée à tous les religieux qui, ne prêtant pas attention aux condamnations ecclésiastiques infligées contre les coupables leur continuaient l'assistance religieuse (art. 16).

Les châteaux et les forteresses qui pouvaient servir comme point d'appui aux rebelles devaient être démolis, et il était défendu à qui que ce fût, d'intercéder pour eux.

Pour ceux qui avaient souffert des désordres passés, le roi ordonnait qu'on procédât à des enquêtes et qu'on donnât complète satisfaction des dommages injustement subis et des injures qui leur avaient été infligées (art. 20). Le roi ne se contentait pas de cette procédure qui pouvait avoir une certaine durée, mais exigeait aussi des réparations spontanées de la part de ceux qui s'étaient rendu coupables de quelque forfait.

Pour mettre à exécution tout ce programme de réorganisation intérieure il fallait recourir à une augmentation de la force publique. Chaque donataire sans exception (art. 22) était censé offrir au roi ses services. Mais afin que les ordres du roi ne fussent attribués à la tendance d'établir l'arbitraire au lieu de la légalité, l'article 23 statuait l'établissement d'un conseil de la couronne auquel devaient être soumises les ordonnances royales. La surveillance du conseil de la couronne devait s'exercer sur les donations et la désignation des dignitaires de la cour. Une cour spéciale devait suivre la reine de Hongrie, comme il était d'usage, du temps de la dynastie nationale, pour la reine de Croatie, la *patricissa* femme de Pierre Krešimir [1]. Les dispositions spéciales réglaient les revenus de la reine. L'article 25 abolissait l'ancienne redevance, connue dans la France mérovingienne, que les Hongrois avaient probablement adoptée d'après l'exemple croate, et les Croates avaient continué probablement d'après l'état de choses trouvé en Dalmatie : le *telonium.*

Pour augmenter le nombre de ses partisans, le roi reconnaissait à ses sujets un contrôle très étendu de sa gestion. L'administration des bénéfices ecclésiastiques ne devait pas passer au roi pendant la vacance du siège, mais aux paroissiens eux-mêmes. Les revenus des églises vacantes devaient rester aux églises elles-mêmes. Aux

[1] Rački, *Doc.*, 434.

évêques l'article 28 donnait ample liberté de disposer de leurs biens par testament. Les barons du royaume, ou qui que ce fût, n'avaient pas le droit d'imposer de redevances sur les églises ou sur leurs biens ou leurs sujets. Personne ne devait s'attribuer un droit de patronat ou d'hospitalité (*descensus*) qui ne lui était pas strictement dû d'après l'usage ou une ordonnance royale, et les barons qui prétendaient l'exercer sans raison devaient subir la peine de l'excommunication (art. 31).

Le comte palatin seul pouvait s'attribuer le droit d'exercer la juridiction régulière dans les comtés, et les puissants étaient menacés de peines temporelles et ecclésiastiques (l'excommunication, art. 33) s'ils osaient convoquer à leur siège seigneurial un noble ou un homme libre de leur district. L'ordre de comparution devant le tribunal devait être régulièrement présenté aux nobles et aucune séquestration de biens nobiliaires ne devait être admise sans un arrêt judiciaire ayant force exécutive. Dans les villes royales toute juridiction seigneuriale ou comitale, même la juridiction palatinale, devait être exclue (art. 35). Les articles suivants qui excluaient le cumul des dignités et la détérioration de la monnaie de la part du roi n'étaient qu'une reproduction des dispositions analogues de la bulle d'or. Des sanctions étaient prévues contre les puissants qui s'opposeraient au changement périodique de la monnaie (on donnait deux nouvelles pièces contre trois anciennes) accompli dans un marché de leur juridiction (*in foro suae possessionis*). Ceux qui ne voulaient pas accepter les nouvelles pièces devaient payer une taxe d'un huitième de marc d'argent pour chaque maison colonique. Les particuliers qui s'aventuraient à frapper des monnaies devaient être punis de la confiscation de leurs biens (art. 40).

Le roi renouvela à cette occasion les serments prêtés en 1291 lors de son couronnement. Il promit de convoquer la diète du royaume dans la plaine de Rakoch chaque année dans les cinq jours après la Saint-Georges et de respecter les privilèges des nobles et des églises tels qu'ils étaient parvenus jusqu'à lui, et fit apposer à ce décret le sceau du royaume.

Les articles suivants contiennent des dispositions procédurales en matière criminelle, de faire rapport au roi, de citer l'accusé devant le tribunal, de régler les enquêtes, d'écouter les témoins, de percevoir les amendes. Des peines étaient prévues pour le cas d'homicide, de violence, de calomnie. Les dissensions familiales entre frères et beaux-frères étaient l'objet de dispositions spéciales. Au juge la loi donnait une part de l'amende perçue, comme du reste c'était l'usage dans toute la Croatie depuis Vinodol jusqu'à Poljica et même dans le comté de Pastrović. Les exécutions ne devaient pas conduire à la

spoliation complète de l'exécuté, mais devaient respecter son existence économique (art. 50 : *executionem tantum ad vires convictivae*). Dans le cas de violence (*in factis potentiae*, art. 54) le roi ne devait faire grâce au coupable qu'après avoir consulté son conseil et après avoir fait donner satisfaction à l'offensé. Si quelqu'un avait tué, soit en combat soit par préméditation, son proche parent, sa part dans l'héritage devait passer aux autres cohéritiers. Des peines sévères étaient prévues pour les barons ou nobles qui pénétraient de vive force dans la terre ou la maison d'un autre noble ou de ses sujets et en prenaient possession (art. 56). Si le coupable n'était pas dans la possibilité de payer l'amende et de donner satisfaction, il pouvait être, malgré son rang, mis dans les fers (*captivatur*) pendant le temps que le juge retiendrait convenable. La même sanction était prévue contre ceux qui enlevaient des objets des immeubles d'autrui (*qui res alienas ex curia violenter auferunt*, art. 59). Mais, pour éviter tout empiètement dans l'exercice de la justice, des peines étaient aussi prévues contre les officiers du roi qui se fussent permis de surpasser leurs pleins pouvoirs. Pour éviter des malentendus ou des interprétations erronées des lois, des règlements étaient prévus. Personne ne devait se soustraire à son jugement par des atermoiements sans fin. Ces atermoiements étaient permis devant le juge si les deux parties en cause étaient consentantes. Mais si cet accord n'était pas formulé devant le juge, il était défendu, même avec le consentement des parties en cause, de retarder le procès. De même la preuve par documents n'était admise que si elle était produite au plus tard au cours de la troisième audience. L'article 65 fixait avec précision jusqu'à quelle phase du procès une transaction était possible.

Les lois de Justinien pour la sauvegarde des voisins, qui étaient toujours en vigueur en Dalmatie, trouvent une nouvelle application dans l'article 67 des décisions prises en 1298 (*quanti bona vendi vel impignorari possint, et quod admonitio erga vicinos et comitaneos necessaria sit*).

Les articles 70-80 contiennent des dispositions concernant les colons et les armigeri (*iobagiones*) : ils n'étaient plus liés à la glèbe, mais pouvaient émigrer où bon leur semblait. Les impôts ne devaient pas être levés sur les immigrants, fussent-ils colons ou gens d'armes. La veuve et la fille orpheline étaient protégées contre le fisc. Puisque les officialités avaient pris l'usage d'exiger des taxes exorbitantes, les articles 76 et 77 établissaient une espèce de tarif destiné à mettre un frein à leurs prétentions.

Toutes ces dispositions destinées à défendre les petits contre les puissants n'étaient pas de nature à concilier ces derniers au roi. Ils

se disposèrent à parer le coup moyennant l'aide étrangère. La tâche n'était pourtant pas si simple qu'on le croirait, à prendre les choses du point de vue hongrois ou croate.

La situation d'André III état déjà faible par le fait que la légitimité de son origine était, non sans cause, mise en doute. Elle devenait précaire parce que les mariages successifs du roi s'étaient révélés, l'un après l'autre stériles. En 1298, le roi n'était pas avancé en âge, mais à cette rude époque un homme était considéré comme vieux quand il avait passé la quarantaine. Dans ces conditions la perspective d'une vacance du trône était sinon imminente, du moins très probable. Et, il n'y avait pas de doute que la haute noblesse voudrait se réserver le dernier mot en Hongrie et en Croatie, comme elle se l'était réservé en Allemagne, comme elle allait se le réserver en Bohême et en Pologne.

Dans cette lutte sourde et sournoise, où le roi se montrait si disposé à faire usage des armes spirituelles, l'église devait nécessairement jouer un grand rôle. Mais cette fois on aurait pu s'attendre qu'elle ne se montrerait pas trop bien disposée pour les aspirations des Angevins. Au contraire de Célestin V, instrument docile de Charles II de Naples, le grand-père de Charles-Robert, l'ambitieux Benoît Caetani, « esprit entier et violent » avait, dès son accession au pouvoir sous le nom de Boniface VIII (23 décembre 1294), systématiquement tenu tête à la politique française. La manière rèche et délibérée dont il avait fait usage en s'emparant de la personne et du siège de son prédécesseur, les vertes semonces qu'il envoya, en 1296, aux rois d'Angleterre et de France alors en guerre, les bulles « *clericis laicos* » du 24 février et « *Ineffabilis amoris* » du 20 septembre 1296, tout cela faisait sentir que Boniface VIII n'était pas disposé à seconder au delà d'une certaine mesure la politique de la maison de France. Charles II d'Anjou s'en était rendu compte trop clairement pour compromettre sa politique croate et hongroise.

Il tergiversa, évita d'irriter le pape trop susceptible en lui soumettant son dessein d'abandonner la Sicile, définitivement perdue après les échecs subis en Aragon (1285), rien que pour ménager sa liberté d'action dans sa politique hongroise. Ce ne sera qu'en 1302, lorsque son petit fils Charles-Robert aura débarqué et se sera proclamé roi de Croatie et de Hongrie, que les négociations entre Charles II et Frédéric de Sicile ou de Trinacrie conduiront à la paix de Caltabelotta.

En attendant il se soumit à l'accord boiteux d'Anagni (1295) qui devait lui donner la Sicile moyennant la cession de la Sardaigne et de la Corse. Il n'y a pas de doute que le ban Paul Šubić n'était pas étranger à ces manèges. L'empressement que montre André III à

se captiver les bonnes grâces du pape en voie de se brouiller avec la maison de France démontre assez clairement que ses adversaires avaient réussi à s'assurer à Rome une influence remarquable. On le voit d'après les faveurs dont les églises dalmates sont comblées. A Florence, le 4 février 1298, l'évêque Mathieu de Portua et Sainte-Ruffine assure l'indulgence plénière aux pèlerins qui se rendaient au sanctuaire de Saint-Nicolas de Zadar (Zara) [1]. Le 5 avril 1298 le pape Boniface VIII donne aux religieuses de Sainte-Claire à Zadar les mêmes droits [2]. C'est aux Minorites que Boniface VIII s'adressera, le 29 avril 1298, pour obtenir de leurs missions l'extirpation des hérésies qui ont contaminé la Serbie, la Rascie, la Dalmatie, la Croatie, la Bosanie et l'Istrie » (*in partibus Servie, Rasie, Dalmatie, Crovatie, Bosne atque Istre*) [3]. Ces hérésies ne consistaient probablement en autre chose que dans l'attachement opiniâtre à la langue liturgique paléoslave. Mais ce sera l'occasion pour Paul Šubić de se déclarer en sa qualité de seigneur de la Bosnie protecteur des franciscains [4]. Le pape ne s'arrête pas à ces marques d'intérêt. Il fonde, par sa bulle du 1er mai 1298, l'évêché de Šibenik [5]. Dix-sept jours après il confirme l'élection de l'archevêque de Split Pierre ancien chapelain à la cour de la reine Marie de Naples, sans attendre les propositions d'André III, et lui envoie le manteau pontifical (*pallium*) [6]. Le même jour les évêques de Trogir et de Hvar reçoivent l'ordre de procéder à l'investiture du nouveau métropolite de Croatie [7].

La mission de George Šubić, le frère du ban Paul, chez le roi de Naples Charles II [8] avait porté ses fruits : le 14 août 1298 Charles II promettait formellement, au nom de son petit fils, que la banovine de Croatie et Dalmatie resterait héréditaire dans la famille Šubić [9].

D'un côté et de l'autre une vive agitation tendait à attirer le plus grand nombre de partisans. André III accordait des exemptions à Michel de Gulkeled et à ses sujets [10]. D'autre part Paul Šubić confirmait la donation faite par Bela IV aux comtes Gušić de Krbava [11].

En Slavonie, dans le comté de Vukovo, André III avait ordonné

[1] Smičiklas, VII, 294-295.
[2] Smičiklas, VII, 299.
[3] Smičiklas, VII, 302, 303, *fermendžin* 17.
[4] Smičiklas, VII, 331-336 (7 avril 1299).
[5] Theiner, *Mon. Herceg.*, I, 381-2 ; Farlati, IV, 459 et II, 1296.
[6] Theiner, *Mon. Slav. merid.*, I, 115-116 ; Smičiklas, VII, 305-306.
[7] Theiner, *Ibid.*, I, 116 Smičklas, VII 306.
[8] Makušev, *Zapiski*, XIX, 2, *pril.* 41 Rački, *Rad*, XVIII, 222.
[9] Smičiklas, VII, 313.
[10] *Ibid.*, VII, 323-325 ; Wenzel, *Cod. dipl. Arp. cont.*, X, 295-297.
[11] Smičiklas, VII, 322-323 ; 26.XII.1298.

des enquêtes sur les abus commis par les grands seigneurs qui disposaient de grandes richesses. Le chapitre de Pecs, organisé en officialité, en fit rapport au roi le 8 janvier 1299 [1].

La guerre était déclarée au commencement du mois d'août 1299; d'un côté le roi nommait ban de Slavonie et comte héréditaire de Požega son oncle Albert Morosini. De l'autre André III réussissait à obtenir la soumission des Rabanić, qui aspiraient héréditairement au titre de ban de Slavonie [2].

Une puissante coalition devait soutenir les droits du dernier Arpadien. Le chapitre de Zagreb s'était montré favorable à André III dès le temps de l'évêque Jean, le réorganisateur de la chancellerie épiscopale et le restaurateur du crédit des chartes capitulaires.

Maintenant, sous l'évêque Martin, créature d'André III, l'évêché de Zagreb était complètement gagné à la cause du roi qui pouvait sembler, au moins en Slavonie, à toute épreuve. Dans une charte du 1er septembre 1297 l'évêque Michel s'attribue les fonctions de chancelier du duché de Slavonie [3].

L'action de l'évêque de Zagreb se fit sentir dans les comtés de Čazma et de Križevci [4], mais elle n'eut pas de succès. Les habitants ne voulurent pas reconnaître le duc Albert, battirent les partisans d'André III et pillèrent les biens du chapitre de Čazma [5].

La lutte prenait un caractère de plus en plus serré vers la fin de 1299. Tandis que George Šubić tirait de la poussière le traité que Zvonimir avait conclu avec le Saint-Siège et que Caucius avait déjà publié en 1192 [6], rappelant au pape son droit de disposer sinon de la couronne de Hongrie au moins de celle de Croatie et Dalmatie, une partie de la grande noblesse hongroise se ralliait autour de l'archevêque d'Ostrogon Grégoire. Boniface VIII lui avait déjà donné le titre et la charge de légat apostolique afin de rétablir la paix en Hongrie, de veiller à la liberté de l'église et de combattre l'hérésie et les courants schismatiques et païens [7]. Afin que cette tâche eût son plein effet, l'archevêque Grégoire, adversaire acharné d'André III, reçut aussi les pleins pouvoirs de convoquer devant son siège épiscopal qui il voudrait et de sévir contre les coupables ou récalcitrants

[1] *Ibid.*, VII, 325-326 ; Wenzel, *Cod. dipl. Arp. cont.*, X, 354-355.

[2] Smičiklas, VII, 351-352.

[3] Tkalčić, *Monum. episc. Zagrab.*, I, 238 : « Domini Albertini, illustris ducis Sclavonie cancellarius et comes de Garych. »

[4] Tkalčić, *l. c.*, I, 240-241 ; voir Tkalčić, *Borba hrv. naroda proti Andriji III* (*Rad* XXXIV), p. 27-28.

[5] Tkalčić, *l. c.*, I, 240-241.

[6] Fabre-Duchesne, *Le liber censuum de l'église romaine*, I, 356-357 ; Tkalčić, *Borba*, 29.

[7] Theiner, *Mon. Hung.*, I, 382-384 ; Tkalčić, *Borba*, 29.

avec toute la sévérité des lois et sanctions ecclésiastiques. Les Grissing, qui avaient mérité la sévérité d'André III par leur attitude hostile, devaient être relevés de l'excommunication qu'avait prononcée contre eux le prédécesseur de Grégoire, l'archevêque d'Ostrogon Vladimir [1].

D'autres dispositions de Boniface VIII montrent aussi ce pape bien disposé pour les Angevins de Naples malgré l'hostilité croissante qui se manifestait alors entre le Saint-Siège et la maison de France. L'archevêché de Zadar (Zara) fut assigné au père Jacques des Frères Mineurs, qui avaient déjà fait cause commune avec Paul Šubić [2].

Cet archevêque recevait des pleins pouvoirs spéciaux pour libérer qui bon lui semblait de peines ecclésiastiques, infligées pour des manquements qui ne comportaient tant de sévérité [3]. On entrevoit sans difficulté que cette mesure du pape était capable de discréditer les sévérités intempestives auxquelles André III se montrait plutôt enclin.

La position d'André III était encore rendue plus difficile par le zèle de son partisan, l'évêque de Zagreb, Martin. Frémissant à l'idée d'avoir subi un échec dans les comtés de Križevci et Čazma, il résolut de se servir des décisions prises par l'assemblée de 1298 pour obtenir complète satisfaction. Il escomptait d'élargir, par succès militaire, les possessions déjà considérables de l'évêché de Zagreb. Le succès ne lui manqua pas au commencement. Les Grubešić, famille puissante et notoirement attachée aux Angevins, furent convoqués devant le tribunal de l'évêque et durent subir la confiscation de leurs biens [4]. Aussi le comte Gardien [5] « *hostis et tyrannus notorius dei ac predicte sancte matris ecclesie zagrabiensis gravissimis persecutor* » dut prendre la terre Dulinu, qu'il possédait avec Jacques le fils de Jakuch et qui avait été donnée dix ans auparavant au comte Ugrin par l'évêque Jean, le grand fauteur des Angevins pour sa fidélité [6]. Un succès ultérieur était réservé à l'évêque Martin : les familiers du comte Hudina, qui avaient peine à vivre de leurs biens, durent lui en faire cession et se soumettre à l'évêque [7].

[1] Theiner, *l. c.*, 385.

[2] Theiner, *Mon. Slav. merid.*, I, 116 ; Smičiklas, VII, 343-344 ; voir aussi 345 (1er juillet 1299).

[3] Theiner, *Mon. Slav. mer.*, I, 117 ; Smičiklas, VII, 346-347 : temere veniendo... huiusmodi incurrerunt.

[4] Tkalčić, *Mon. episc. Zagr.*, I, 241 ; Tkalčić, *Borba*, 30.

[5] Tkalčić, *Mon. episc. Zagr.*, I, 243.

[6] Tkalčić, *Mon. episc. Zagr.*, I, 243 : in operibus summe fidelitatis ab antiquo se Matri zagrabiensi ecclesie.

[7] *Ibid.*, 241.

Cependant, conformément à l'article 34 des décisions de la diète de 1298, l'assemblée des états se réunissait, en mai 1299, à Rakoch.

L'archevêque Grégoire s'en tint éloigné, à sa place et en son nom se présentèrent à la diète ses délégués qui élevèrent de véhémentes plaintes contre les infractions aux privilèges du clergé et de l'aristocratie que le roi avait permises et provoquées. Les accusateurs nièrent toute base légale à l'assemblée de 1298 et à la présente, et invitèrent les évêques à quitter Rakoch et à se réunir en synode ecclésiastique à Vesprim.

Attaqué de front, devant l'assemblée flottante, André se trouvait en mauvaise posture. Son désir était de rallier un parti national contre les Angevins. Ce désir de voir écartés les étrangers du gouvernement en Hongrie et en Croatie était exprimé dans un langage qui ressemblait étrangement à celui qu'emploieront, contre les aspirations des Habsbourg, Étienne Werböczy et les « patriotes » du xvie siècle. L'assemblée n'était pas, à la fin du xiiie siècle, disposée à adopter cette attitude. Le roi semble avoir eu un moment de faiblesse, il accepta de rendre compte de ses actions devant un tribunal ecclésiastique et de se soumettre à la décision des prélats du royaume.

Mais, à ce moment, ce fut l'assemblée qui opposa un refus. Loin d'accepter les propositions de l'archevêque Grégoire, elle l'invita péremptoirement à se rendre à Rakoch. Ce fut pour le prélat batailleur une grande déception. Dans l'impossibilité de réunir comme il avait voulu, un synode à Vesprim, il se rendit en Slavonie et convoqua la diète du pays à Križevci [1]. Nous ne disposons d'aucune donnée sur les discussions ou sur l'issue de cette diète. Mais il semble, à n'en pas douter, que l'archevêque Grégoire s'y soit trouvé au milieu d'une nombreuse assemblée d'adversaires du roi André III.

L'assemblée de Križevci ne fut pas sans conséquences. Les pays qui avaient été soumis de force à l'autorité épiscopale de Zagreb refusaient obéissance à l'évêque partisan d'André III. Même la commune fondée par Bela IV en face du chapitre de Zagreb, nommée Gradec (*in monte Grechensi*), s'était fait remarquer par ses doléances contre le régime d'André III [2].

C'est aidé par ses troupes qu'Albert Morosini, le duc de Slavonie, oncle d'André III, réussissait à peine à tenir à distance ses adversaires. Le roi essaya encore une fois, par sa condescendance, d'atté-

[1] Katona, *Historia critica regum Hungariae,* VI, 1219 : *In quodam castro nefandissimo apud s. crucem in partibus ultradravanis.*

[2] Tkalčić, *Borba* 31.

nuer les inimitiés qui s'accumulaient autour de lui, il fit annoncer à la commune, qui jadis lui avait donné contre l'évêque Jean tant de preuves d'attachement, qu'il n'exigerait des habitants de la cité ni cens ni aucune autre exaction [1].

Mais c'était déjà trop tard : la coalition angevine avait déjà serré ses rangs. Combien étendues étaient ses relations, quelle vaste envergure, quelle ampleur de forces et de moyens elle avait su réunir sous ses drapeaux, nous pouvons à peine nous en rendre compte en jetant un rapide coup d'œil sur les actions qui conduisirent à l'encerclement diplomatique d'André III.

Il était naturel que la cour de Naples tînt à signer un accord complet avec les frères Šubić. Dans le privilège destiné, le 4 août 1299, aux « comtes de Dalmatie » (*pro comitibus Dalmatie*) Paul, Georges et Mladen l'aîné, que Charles II et la reine Marie de la lignée d'Arpad nomment *dilectos consanguineos, affines et fideles nostros*, de vastes concessions leur sont données. Ce sont eux, est-il dit dans la charte, qui ont fait échouer dans maintes circonstances les conspirations et les guets-apens des ennemis de la maison d'Anjou, non seulement dans leurs terres, mais aussi dans les lointaines régions de Slavonie et de Hongrie. C'est à cause de cela que les dits souverains leur assignaient à titre héréditaire toutes les terres qui leur étaient soumises avec les fidèles et vassaux, les forteresses et demeures, les possessions et descendances, cultivées et incultes, montagnes, forêts, prairies, moulins, eaux, rivières, de façon que tout seigneur de ces pays devait se reconnaître soumis au ban Paul et à ses frères pour l'avenir, et participer sans restriction aux opérations militaires que les dits frères entreprendraient pour la cause angevine [2].

Un mois plus tard, le 4 septembre, la cour de Naples prenait des dispositions, afin que les comtes Georges Šubić et Domald fussent, évidemment pour leurs opérations militaires, approvisionnés en blé [3].

Le 7 septembre Charles II et Marie Arpad promulguaient un privilège pour la famille Babonić de Slavonie, signe évident que ces barons, après avoir accepté les bonnes grâces d'André III, n'étaient pas hostiles à l'idée de se ménager une situation sous la protection angevine [4].

[1] Tkalčić, *Borba* 31 : *unde cum nos ipsam civitatem inter alias civitates regni plus fidelem nobis fore cognoscamus et... facta deliberatione nostra decrevimus, quod idem cives de monte grechensi, nec eidem domino Albertino, nec eciam alicui baroni de regno nostro, vel exhibitori litterarum, censum seu exaccionem ven collectam solvere teneantur.* Smičiklas, VII, 396.

[2] Smičiklas, VII, 353-354.

[3] Smičiklas, VII, 354-355.

[4] *Ibid.*, 355-356.

La veuve de Ladislas le Couman, Isabelle d'Anjou, car c'est elle probablement qui est indiquée sous la désignation *illustrem reginam Ungarie germanam serenissimi domini et genitoris nostri*, devait se rendre par Split en Slavonie probablement pour rallier autour de sa personne les fidèles de la cause angevine [1].

Les relations très cordiales qui subsistaient entre André III et la république de Venise laissaient craindre que ces voyages et expéditions fussent mal vus et probablement troublés par des corsaires au service de Venise. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque Raguse, Korčula (Curzola), Brač et Hvar se trouvaient sous la domination vénitienne. Pour assurer les voyages et les transports, de véritables convois étaient organisés, c'est-à-dire qu'à côté des navires destinés au transport des passagers et marchandises, naviguaient vers les côtes de Dalmatie des barques armées avec bonne escorte de gens d'armes [2].

Le 26 novembre 1299 un privilège plus ample et plus circonstancié fut émis en faveur des Babonić [3]. Une nouvelle confirmation de privilèges fut concédée, le 11 janvier 1300, à Georges Šubić, où on lui assure la jouissance de *civitates, castra, villas, bona alia et vassalos in partibus, Sclavinie et alibi in dicto regno Ungarie*, non seulement en Croatie, mais aussi en Hongrie [4].

Deux bateaux sont mis à la disposition du frère du ban Paul [5], les Vénitiens sont invités de ne lui faire aucune *nuisance.* La même recommandation était donnée, le même jour 11 janvier 1300, au sujet du royaume de Naples [6].

Mais ce qui donne une signification tout à fait particulière à la préparation diplomatique destinée à assurer l'avènement de Charles-Robert, était la démarche directe de Marie Arpad auprès de sa sœur cadette Catherine, la femme du roi Étienne Dragutin de Serbie [7].

La situation d'Étienne Dragutin était, à ce moment, plutôt délicate. Il avait conquis le trône de Serbie avec l'aide de son beau-frère, Ladislav IV, le Couman, et obligé son père Étienne Uroš I à se réfugier dans le monastère de Sopočani [8] où il avait fini ses jours. La veuve du roi dépossédé, mère d'Étienne Dragutin et d'Étienne Milutin, était d'origine française, probablement champenoise ou bourgui-

[1] Wenzel, *Acta extera*, I, 138 ; Smičiklas, VII, 356.

[2] Smičiklas, VII, 357.

[3] Smičiklas, VII, 357-358.

[4] Makušev, *Zapiski*, XIX, 2.

[5] *Reg. Angioini Reg. Car.*, II, 153 (Smičiklas, VII, 361-362) : *ut tanquam noster... subdebita prosecutione tractetur.*

[6] Smičiklas, VII, 362-3.

[7] Smičiklas, VII, 363.

[8] Jireček, I, 239.

gnonne. Charles II lui écrit à plusieurs reprises « notre chère cousine », *consanguinea nostra carissima* [1]. Pendant de longues années elle tint sous son administration un vaste territoire qui allait de Raguse à Scutari et atteignait à l'intérieur le cours supérieur de l'Ibar. Après sa mort, ces pays s'appelleront, dans les chartes du XIVe siècle, les terres de *Madame la reine mère* (*domina regina mater*). Guillaume Adam [2] parle d'elle comme d'un partisan convaincu de la politique angevine.

En 1282 deux événements avaient troublé en même temps la tranquille assurance qui caractérisait la politique serbe. D'un côté, l'empereur Michel VII Paléologue s'était, par les Vêpres siciliennes, débarrassé, au moins pour un certain temps, de son adversaire, le grand Charles d'Anjou. Et d'autre part, le hasard le servit aussi contre le jeune roi de Serbie. Pendant une chevauchée sous la ville de Jeleć, Étienne Dragutin tomba de cheval et se cassa la jambe. Considérant cette chute comme un châtiment du ciel pour sa révolte contre son père, le roi décida de céder le gouvernement de la Serbie à son frère cadet qui devait régner sous le nom d'Étienne Uroš II Milutin de 1282 à 1321. Milutin comme son frère aîné s'était marié avec une sœur de Ladislav IV le Couman, Élisabeth, mais ce mariage n'avait duré que deux ans[3] . Plus entreprenant que son frère aîné, dont il ne devait être que le lieutenant [4], Milutin avait pourtant très vite manifesté des tendances qui le mettaient en opposition avec Dragutin. Après avoir délaissé sa femme Élisabeth de la famille d'Arpad, il contracta mariage avec Anne, la fille du tsar bulgare Georges Tertère (1284), et s'empara, dans une vive lutte contre Byzance, de Skoplje dont il fit sa nouvelle capitale. Ses troupes avaient poussé leur avance jusqu'à la mer Égée (Serès, Kavala), mais avaient été arrêtées dans leur marche triomphale par l'attaque de flanc des Tartares de Russie. Milutin eut alors besoin de l'aide de son frère aîné et put surmonter cette crise qui avait menacé l'existence du jeune état serbe. Mais, aussitôt écarté le danger tartare, il avait stipulé un traité avec Byzance qui écartait, soupçonnait-on, les droits de la descendance de Dragutin, tels qu'ils avaient été fixés dans le traité de Deževo. C'est juste en 1299 que ce rapprochement entre la Serbie de Milutin et Byzance fut scellé par le mariage du roi avec Simonide, la fille de l'impératrice Andronique II Paléologue (1282-

[1] Jireček : Studien üb. das mittelalterliche Serbien (*Denkschr. Wiener Akad.*, 1911).

[2] « *Directorium ad passagium faciendum* » (*Recueil des historiens des croisades, documents arméniens*, tome 2, Paris 1906).

[3] Guillaume Adam, *éd. cit.*, 437 ; Jireček, I, 243-244.

[4] Pachymeres, *Andr. III*, cap. 30 ; Guillaume Adam, *éd. cit.*, II, 437.

1328). Andronique voulait évidemment réserver la Serbie à son gendre, de même qu'elle avait été réservée au temps d'Isac II l'Ange (1185-1195) au deuxième fils de Nemanja, Étienne, le mari d'Eudoxie, fille d'Alexis III l'Ange (1195-1203).

Pachymère dit [1] que Dragutin, se sentant lésé dans ses droits, se préparait à attaquer Milutin, mais que ce fut la présence des troupes auxiliaires, envoyées en Serbie par Andronique II, qui le dissuada de cette entreprise.

En réalité, on dirait que d'autres facteurs aient aussi contribué à calmer l'impatience du mari de Catherine Arpad. Après le mariage de Simonide et de Milutin, la situation de Byzance s'était raffermie. Allié à Gênes, Andronique II avait essayé de porter la guerre contre Venise dans l'Adriatique, où la flotte de Saint-Marc dut subir la cuisante défaite de Korčula (1299). Kotor qui n'avait pas oublié ses anciens liens avec le Bosphore se trouva aux prises avec Dubrovnik qui était sous la domination vénitienne.

Cet état de guerre n'était pas favorable aux projets de Charles II, qui voyait ses communications avec l'Albanie et la Dalmatie mises en question. Il n'est donc pas impossible que la diplomatie angevine se soit employée avec succès à préparer la paix séparée entre Venise et Gênes et à dissiper le malentendu entre les deux frères, rois de Serbie.

Entre la fin de 1299 et le commencement de 1300 la situation diplomatique dans le secteur d'Europe qui nous intéresse peut donc se résumer de la manière suivante.

André III pouvait compter sur certaines sympathies du côté de l'Autriche, de Venise et de l'Aragon. Mais Albert d'Autriche était engagé en Allemagne, Venise était en guerre avec Byzance d'où elle ne devait sortir qu'en 1302, et l'Aragon après l'accord d'Anagni (1295), était entré en guerre contre la Sicile [2] (1298-1300).

Contre André III dépourvu de toute aide, une coalition s'était formée, à la tête de laquelle se trouvaient les frères Šubić de Croatie, les Babonić de Slavonie, l'archevêque d'Ostrogon (Esztergon) Grégoire et le roi Étienne Dragutin.

Pour difficile que fût la situation de ce dernier, il ne semble pas avoir été dépourvu de terres et de ressources. De son beau-frère Ladislav IV le Couman il tenait, comme apanage de sa femme Catherine, la banovine de la Mačva avec Belgrade (*Alba Bulgarica*) comme centre. Sous sa domination était la Syrmie entre la Save et le Danube, et, dans ce temps, on comptait comme Syrmie le pays au

[1] Jireček, I, 250.
[2] Pirenne, *La fin du moyen âge*, 172-173.

midi du Danube jusqu'au Rudnik [1]. A Dragutin étaient sujettes les deux banovines d'Usora et Soli qui formaient le coin de Bosnie situé à l'ouest de l'embouchure de la Drina [2].

On peut, d'après ces données, fixer assez bien les frontières entre le territoire que Paul Šubić s'était attribué en 1299 et celui qui était resté à Dragutin. En tout cas, même dans cette partie occidentale de la Bosnie l'influence de Dragutin n'était point méprisable : sa fille Élisabeth était la femme du Ban de Bosnie Étienne Kotroman. Le descendant de ce mariage, Étienne Tvrtko Kotromanović, s'attribuera, 78 ans plus tard, comme arrière petit-fils de Dragutin, le titre de roi de Serbie.

Maîtres de l'Italie méridionale et d'une bonne portion de l'Albanie, les Angevins de Naples s'étaient entourés d'un nombre respectable d'alliés, de clients, de partisans. Ils n'avaient rien à craindre du côté de Venise, à peine sauvée du désastre de Korčula. Ils n'avaient, non plus, rien à craindre de l'Aragon, dont le grand amiral Roger de Lauria ne combattait plus dans les rangs de leurs ennemis. Le moment pour l'action décisive était arrivé.

Le 10 février 1300 Charles II le Boiteux annonce que son petit fils va se rendre en Hongrie après s'être assuré l'appui des frères Babonić, du comte Dujam Frankopan de Krk (Veglia), du roi de Serbie Étienne, des frères Csak, de Grégoire archevêque d'Ostrogon et de Catherine, reine de Serbie [3]. De même Georges Šubić, qui devait conduire en Croatie le jeune Charles-Robert, recevait à sa disposition un navire armé [4]. Une lettre était adressée à cette occasion au ban Paul Šubić [5]. Des lettres de sauf-conduit furent dressées, le 5 mars, pour une série de religieux qui devaient se rendre en Hongrie chez la reine veuve Isabelle d'Anjou et chez l'archevêque Grégoire [6]. La reine de Serbie Catherine, ayant demandé à Charles II qu'il mît à sa disposition du blé, se vit assigner par l'intermédiaire de l'archevêque de Raguse une cargaison de 300 charges (*salmae*) [7]. A Venise, qui demandait le payement d'une dette de Georges Šubić de 300 livres d'argent, la commune de Trogir dut promettre complète satisfaction [8]. Des envois de blé sont signalés le 13 avril [9]. Le 23 avril la ville

[1] Jireček, I, 253 et archives de Raguse, *Div. canc.*, 1297 : *ego eram in Seremo in contrata de Rudinico.*

[2] Theiner, Mon. Hung., I, 377 : *in partibus Bosne tue ditioni subiectis* (1291).

[3] Smičiklas, VII, 367.

[4] *Ibid.*, VII, 367-8.

[5] *Ibid.*, VII, 368.

[6] *Ibid.*, VII, 369-370.

[7] *Ibid.*, VII, 372.

[8] Lucius, *Memorie di Traù*, 140.

[9] Smičiklas, VII, 377.

de Barletta était invitée à pourvoir au passage de 60 personnes en Croatie[1] . Le 26 avril un manifeste fut envoyé en nombreux exemplaires aux prélats, comtes, barons, communautés (*universitatibus*) et à tous les fidèles de Hongrie et Croatie (*per regnum Ungarie ac partes Sclavonie et Dalmatie*). Un dominicain, le père Pierre, prieur à Kosice (Cassa), était chargé de la diffusion de ce manifeste. Il devait s'occuper, autant qu'il lui était possible, de la personne du jeune Charles-Robert[2] . Odon de Romanie, homme connu par sa fidélité et sa bravoure, devait commander la place où résiderait Charles-Robert [3]. Une charte solennelle fut accordée, le 8 mai, aux Frankopan [4], une autre charte, le 14 mai aux Babonić [5] ce qui n'empêcha pas ces derniers de s'entendre avec l'évêque de Zagreb, Michel [6].

Fut-ce l'incertitude de la saison, l'insécurité de la navigation dans l'Adriatique ou plutôt l'instabilité de la situation politique qui retarda le départ de Charles-Robert ? Probablement toutes ces circonstances y contribuèrent. C'est en juillet seulement que les souverains de Naples se décidèrent, le cœur gros, à voir partir leur petit enfant. Le 17 juillet le courrier Cutagno partait de Naples pour Barletta avec des lettres et de l'argent (*carolenis argenti tareni XII*) [7]. Un autre courrier nommé Briton, partait le 24 juillet avec une somme d'argent (*tareni decem et octo*) et des recommandations à Guillaume de Pontiaco, maître des comptes du roi, au comte George de Slavonie, à Nicolas de Luparia et à Pierre *parvi passus de familie domini Karoli de Ungaria* [8]. Une troisième lettre, du 28 juillet 1300 [9] ordonnait à Henri de Herville *magistro portulano et procuratori Apulie*, l'envoi de 1300 saumes de blé en Dalmatie. L'abbé de Saint-Étienne près de Salone, Pierre [10], pouvait extraire 550 saumes d'Apulie, d'après ordre du 1er août 1300. L'église abbatiale de Saint-Étienne était l'église où Dmitar Zvonimir avait été couronné. C'est ici, qu'après l'arrivée de Charles-Robert, le ban Paul et le comte Henri de Goritz conclurent un pacte de famille le 11 août 1300 [11].

Des expéditions de blé d'Apulie eurent lieu en août et en sep-

[1] Smičiklas, VII, 377.
[2] Wenzel, *Acta extera*, I, 144.
[3] Smičiklas, VII, 385-6.
[4] *Ibid.*, VII, 386-387.
[5] *Ibid.*, VII, 388-389.
[6] *Ibid.*, VII, 389-390 ; Thalloczy-Barábas, *Cod. blag.*, 67-69.
[7] Smičiklas, VII, 392.
[8] *Ibid.*, VII, 392.
[9] Smičiklas, VII, 393 ; Wenzel, *Acta extera*, I, 155-156.
[10] Smičiklas, VII, 393.
[11] Smičiklas, VII, 394-5.

tembre 1300[1]. En septembre des marchands de Raguse commencent à se plaindre des corsaires napolitains, *qui per mare Adriaticum discurrentes, quandam barcam Raguseorum... more piratico ceperunt*[2]. Encore en décembre 1300, Charles II donne ordre d'expédier du blé en Croatie par l'intermédiaire de l'abbé dominicain Pierre qui devait se rendre chez Charles-Robert [3].

Cependant la destinée d'André III touchait à son terme. Le roi comptait toujours des amis fidèles et dévoués, un parti nombreux prêt à lutter et à se dévouer pour lui. Avec sa mère et son oncle étaient venus en Hongrie des Italiens parmi lesquels une place distinguée était occupée par Marc Snethonio fils de Gérard de Florence [4] qui avait résisté à toutes les invitations des partisans de Charles-Robert [5]. Des concessions nouvelles destinées à raffermir les droits de la noblesse et des villes contre la haute aristocratie devaient serrer les rangs autour du dernier rejeton d'Arpad. Ses parents, sa mère et son oncle, étaient actifs non seulement en Hongrie, mais aussi en Slavonie, où André III donne la possession de Darnovac à son fidèle Pierre, comte des Szekles (28 octobre 1300) [6] où la duchesse-mère Tomasine Morosini donna des ordres au chapitre de Požega (8 novembre 1300) [7], qui sont exécutés le 13 novembre [8]. Vers la fin de l'année 1330 André III décide une dernière fois en seconde instance d'un procès commencé dans le comté de Vukovo [9].

Il se rend vite en Hongrie à la nouvelle que Charles-Robert est arrivé à Zagreb et y a été couronné. Mais, au moment où il allait marcher à la tête de ses troupes contre ceux qu'il considérait comme des rebelles, la mort l'atteignit, le 14 janvier 1301, sans qu'on en sût la cause. Il est possible que le dernier roi de la dynastie d'Arpad ait fini victime d'un empoisonnement.

ANTUN DABINOVIĆ.

[1] Smičiklas, VII, 397.
[2] Smičiklas, VII, 397.
[3] Smičiklas, VII, 407-408.
[4] Katona, VI, 1233-1235.
[5] *Ad haec regis Karuli et filiorum suorum machinationes eis animum nullis, praecibus immutare valuissent* (Katona, VI, 1234).
[6] Smičiklas, VII, 403-404.
[7] Smičiklas, VII, 405.
[8] Smičiklas, VII, 405-406.
[9] Smičiklas, VII, 409-410.

LES CROATES DE FRANCE ET LEUR CAPITAINE SIGISMOND DE MALENICH[1]

Pendant trois siècles de l'histoire guerrière de la France, les soldats étrangers, appartenant aux peuples les plus divers, ont pris une part effective à la gloire militaire française. A partir du XVIIe siècle cette part se fit de plus en plus importante. A côté des régiments suisses d'autres, écossais, irlandais, liégeois, vallons, suédois, danois, hongrois, *croates* et polonais furent créés.

A l'époque de la guerre de trente ans les fameux condottières au service de l'Autriche, Jean de Werth et Ottavio Piccolomini, « à la tête de leur bande de Croates, de Hongrois et de Polonais, dévastent en 1636 la Thiérache, la Picardie et le Soissonnais ». Bientôt après, en 1637, on fait pour la pemière fois mention des Croates comme ayant combattu dans les rangs des armées françaises à la bataille de Landrecies. Composés en majeure partie de transfuges de l'armée impériale que leurs officiers surent convaincre de passer avec leurs armes et leurs chevaux au service de la France, ces Croates firent au commencement la campagne en leurs costumes nationaux qu'ils avaient portés à leur arrivée en Allemagne. Leur entrée dans l'armée française régulière donna l'exemple des formations de cavalerie légère dans le sens moderne de cette expression.

Contrairement à l'usage féodal en vigueur jusqu'à cette époque n'importe qui, sans distinction d'origine, pouvait entrer dans ces contingents, et pouvait même atteindre au grade d'officier. Nous savons qu'en 1643 le régiment de cavalerie *Royal Cravates* composé

[1] L'auteur de cet article a pu utiliser les matériaux d'archives mis à sa disposition grâce à la bienveillance du *Service historique du Ministère de la guerre* de Paris. La littérature utilisée comporte notamment : Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France* ; Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime (1919-1921)* ; Charles Samaran, *Jacques Casanova Vénitien*, Calman-Lévy, Paris 1914, Božidar Mažuranić, « Royal-Cravattes, Histoire du premier régiment de cavalerie croate dans l'armée française (1643-1791) », publié en croate dans la revue illustrée *Svijet* ( ) ; Haraszti, « Les Hussards hongrois en Alsace » (*Revue des études hongroises*, 1927).

de six escadrons sous le commandement d'un colonel (*Mestre de camp*) fut officiellement constitué. Ce régiment comportait presque uniquement des *Croates* lesquels, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, prirent une part active et glorieuse dans les faits d'armes en France aussi bien qu'en dehors de ses frontières.

Plus tard, vers la fin du XVII[e] siècle, on procéda à l'organisation des premiers régiments de housards de l'armée française, recrutés surtout parmi les Hongrois et les *Croates*. Bien que peu à peu l'élément hongrois devînt le plus nombreux dans la cavalerie française, l'adhésion et l'apport des Croates n'en furent pas moins importants. On peut même affirmer qu'ils étaient plus anciens. Nous lisons en effet dans une note de source hongroise (v. Haraszti, *op. cit.*) : « Les Français connaissaient et admiraient les hussards hongrois, les plus braves soldats de l'armée impériale. De leur côté, les hussards ne pouvaient s'habituer à l'esprit de l'armée autrichienne, si différent du génie et du tempérament hongrois : ils préféraient donc déserter et passer dans l'armée française où combattaient déjà les meilleurs soldats *croates*, polonais, suisses et allemands ».

A cette époque on cite un capitaine de hussards croate nommé Briguski, dont nous ne savons rien sinon qu'il avait offert au gouvernement français, en 1692, de former tout un régiment de hussards croates et hongrois, tâche qu'il avait complètement réalisée.

Une période de paix (1713-1733) suivit un siècle de guerres incessantes. Dans la suite, le règne de Louis XV présenta des chances nouvelles et larges au développement dans l'armée française d'unités étrangères. Ces troupes prirent de nouveau part à toutes les conquêtes, contribuèrent à plus d'une victoire, et dotèrent l'armée de plusieurs maréchaux, parmi lesquels la France proclame le héros de Fontenoi, de Laufeld et de Raucoux, le vainqueur de Berg-op-Zoom (Maurice de Saxe), Lowendahl, d'Asfeld, Thomond, Berchenyi.

Dans presque toutes ces batailles il y eut une participation croate. En ce qui concerne le célèbre maréchal prince Maurice de Saxe, nous trouvons la mention suivante : « Des *Croates* sont recrutés par Maurice de Saxe, pour constituer avec d'autres un régiment, que l'hôte de Chambord conservera jusqu'à sa mort sur le pied de guerre ». Quant au fameux comte hongrois Ladislav de Berchenyi, inspecteur général de la cavalerie française (1743) puis maréchal de France (1757) il confirme « que la moitié des hussards sont Hongrois et *Croates*, les autres sont Allemands ». Dans les régiments de hussards de l'époque nous trouvons en effet parmi les officiers les noms suivants : Rački, Bošnjak, Pašić, Šimončić.

*
* *

Après cette introduction sommaire, disons quelques mots de la *Compagnie d'infanterie des Croates* dont l'existence date du printemps 1746 jusqu'à la fin de 1748.

Les renseignements du Service historique de l'État-Major de l'armée nous signalent l'existence de cette unité militaire, organisée à la suite de la guerre de Succession d'Autriche. Là aussi se rassemblèrent surtout les transfuges croates de l'armée impériale autrichienne, qui prirent le nom de Croates [1] bien que le corps d'officiers fût hétérogène, et comportât parmi des Croates, Français et Allemands des ressortissants d'autres peuples slaves, notamment des Polonais et des Ukrainiens. Nous manquons par contre de renseignements plus précis en ce qui concerne la nationalité des soldats de cette compagnie.

Dans le registre d'enregistrement des brevets délivrés dans la compagnie d'infanterie de Croates il est déclaré ce qui suit : « Par ordonnance du 5 mai 1746, le Roi a créé une compagnie d'infanterie sous le titre de Croates composée de 240 hommes avec son Capitaine commandant, 4 Capitaines en second, 4 Lieutenants et 4 Lieutenants en second ».

Le premier capitaine commandant fut Payant de Letang, lieutenant-colonel réformé à la suite du régiment d'infanterie allemand de Lowendal, auquel, après sa mort sur le champ de bataille survenue en 1746, succéda avec le même rang le capitaine La Roche. Parmi les autres officiers figuraient les Croates Ivanović et Malenić, ainsi que d'autres Slaves tels que Andrejarski, Dubrovin, Strelecki, Zasvojski et Kelgeski. Nous y lisons aussi les noms, écorchés en partie, de Catalas, Renard, Lahizyvrbany (?), Linden, Klainald, Muler, Jastell, Mozel i Noering. A la suite des pertes de guerre considérables, il y eut dès la première année, en 1746, des changements différents dans le corps d'officiers de la compagnie.

Les auteurs qui ont traité ce sujet affirment qu'il y avait, à cette époque, 52.000 étrangers dans l'armée française, et aussi que les troupes étrangères différaient peu des troupes nationales, se trouvant soumises à la même organisation et à la même discipline que les régiments français. Les commandements s'y faisaient dans la langue indiquée par le titre, par conséquent en croate chez les Croates. Nous apprenons également que le roi et les princes du sang

[1] Dans la chronique de Vitezovich P. *(Kronika sa dodatkom do ispunjenja leta 1744*, Zagreb 1744*)* on mentionne le départ de soldats contre la France : « *Ovo leto vnogi vojniki iz Horvatske išli su suprot Francuzom* ».

les passaient souvent en revue. Après la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin à la guerre de la Succession d'Autriche, l'ordonnance de dissolution du 2 décembre 1748 prévoit « que les hommes seront congédiés et tenus de s'acheminer dans leur pays par le plus court et droit chemin sans s'attrouper ni faire aucun désordre ». Il est prévu une exception à l'égard des officiers pour lesquels il est dit : « A l'égard des officiers, ils se retireront où bon leur semblera, Sa Majesté les assurant qu'Elle est contente de leur service ».

* * *

Cette dernière clause de l'ordonnance royale fut celle dont bénéficia l'ancien capitaine des Croates de France, le baron Sigismond Malenić, lequel avait fait partie de cette compagnie d'abord comme lieutenant et reçut ensuite une commission de capitaine en second. Il resta à Paris où nous trouvons ses traces jusqu'en 1759, tandis que nous ignorons tout du reste de son existence.

Notre Malenić était membre de la famille bien connue de nobles croates, originaires de Turopolje, portant le prédicat de Kurilovec, à laquelle Rodolphe II d'Autriche accorda en 1592 des lettres de noblesse, respectée et arrivée à des positions importantes surtout au XVIIIe siècle. En 1762 le *vice comes* du comitat de Zagreb, ancien capitaine des confins militaires croates, Alexandre Michel Malenić, reçut la baronnie de l'impératrice Marie-Thérèse. En 1776 cette impératrice éleva à la dignité de comte Alexandre Michel, sa femme Ruža et son fils Fran Alexandre. Ceux-ci étaient propriétaires du domaine de Jesero (Duvrovčak) ainsi que de maisons particulières à Zagreb et à Kurilovec, alors que la femme du nouveau comte, née Mesić, fille de Matija Nikola, *vice comes* de Zagreb, possédait des terres à Kurilovec, Jamnica, Lučenica et Samobor. On signale encore l'existence du chanoine et abbé du chapitre de Zagreb Gjuro Malenić (1743-1768). Quant à notre Sigismond de Paris, nous ignorons à quelle branche des Malenić il appartenait. En tout cas il est certain que durant son séjour à l'étranger il s'est affublé du titre de baron bien avant la promotion de ses parents, suivant en cela l'exemple d'un grand nombre de chevaliers, philosophes et aventuriers de son siècle.

Demeuré à Paris notre baron serait tombé dans l'oubli, aussi bien que sa compagnie croate de peu de durée, si son nom n'avait été enregistré dans les annales des affaires fameuses qui précédèrent les grands événements sociaux de la Révolution de 1789.

L'époque de Louis XV était aussi celle des Casanova, des Ca-

gliostro et du comte de Saint-Germain. C'est dire qu'elle abondait en projets fabuleux, destinés à remplir les trésors de l'État qui souffraient d'un vide chronique. Aucune génération antérieure ne vit éclore tant d'idées nouvelles, mirifiques, éphémères et souvent trompeuses, dont les auteurs cherchaient la gloire ou des profits faciles. Il y avait abondance de fruits bigarrés d'une imagination ardente et d'un affairisme spéculateur, à commencer par la fabrication toujours alléchante de l'or artificiel, la loterie et la fortune facile, jusqu'aux entreprises commerciales de tout ordre et d'attrait irrésistible. Telle était aussi la nature du projet d'exploitation commerciale de l'impression en couleurs permanentes sur soie. L'inventeur supposé de ce procédé qui, normalement, devait être d'une grande utilité à l'industrie des soieries était un Italien, l'ancien officier Étienne Scotti, mais il semble que le père intellectuel en était son parent, le chevalier de Seingalt-Casanova.

Les premiers essais ayant démontré l'insuffisance complète des couleurs imprimées sur les tissus mis dans le commerce, le financier lésé, un Parisien nommé Fayolle, porta plainte, et à l'audition ce fut « le sieur baron de Malenich, ancien commandant des Croates de France » qui représenta, en qualité de mandataire, Scotti absent.

En cette qualité Malenich accepta, après quelque hésitation, la proposition du plaideur de faire soumettre à une expertise les échantillons de soie imprimée. Les experts, deux membres de l'Académie, soumirent leur avis écrit au tribunal. L'effet de cet avis devait être foudroyant, ainsi qu'on peut le juger par les constatations suivantes : « Nous y avons trempé le dit échantillon et à l'instant que l'eau a mouillé l'étoffe, la couleur s'est séparée ; il n'a resté que le noir demi-altéré et un soupçon des couleurs..., enfin un ensemble très désagréable et qui ne peut être de nul usage ».

Ainsi fut décidé le sort d'une première et enfantine expérience dans un domaine industriel important, lequel devait par la suite connaître le perfectionnement de cette production bien française des soieries en couleurs imprimées.

Charles Samaran exposant dans son livre sur Casanova, dont l'intérêt est passionnant malgré son contenu rigoureusement scientifique, tout le développement de cette affaire, mentionne aussi le rôle de Malenich : « Quant au baron de Mal(e)nich, ancien commandant des Croates de France et suborneur de filles, il eût fait bonne figure parmi les compagnons de l'aventurier ».

En l'appelant « suborneur de filles », Samaran fait allusion à une affaire judiciaire datant de 1758. Dans le protocole rédigé devant Guillaume Louis de la Fleutrie conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, il est consigné que Louis François, « capitaine

Prestre du diocèse de Paris », porte plainte contre Malenić pour avoir fait irruption dans l'appartement de ses parents où se trouvait son amie, jeune fille de 18 ans, et lorsqu'elle s'opposa à lui, lui avait asséné des coups de sabre [1].

Sans entrer dans les détails de cet incident d'allure donjuanesque, nous devons remarquer que le dossier de cette affaire, aussi bien que celui de l'affaire précédente, ne permet pas de conclusions sur la culpabilité de notre compatriote. Il semble notamment que dans l'entreprise Casanova-Scotti l'inexpérience et la candeur de Malenić le firent dupe de plus rusés que lui.

En dehors de ces gestes peu glorieux, combien il avait à son actif d'actions plus dignes de sa qualité d'officier, nous n'en savons malheureusement rien, tout en étant disposé à croire que Malenić était aussi un brave guerrier. Ici cependant se confirme l'ancienne vérité que les existences rangées et honnêtes restent le plus souvent inaperçues, alors que les vies couvertes de scandales trouvent accès dans les annales, pour être connues de la postérité. Il va sans dire que ce n'est pas le lieu d'approfondir ces réflexions.

*
* *

L'unité militaire *Les Croates de France* assez modeste par son nombre, était la dernière formation de l'armée française portant le nom croate. Sa durée même fut très courte, à l'encontre de celles qui l'avaient précédée, plus connues et plus glorieuses — telles les *Royal-Cravattes* qui avaient existé jusqu'à la Révolution, où ils se perdent dans le tourbillon annonçant l'ère nouvelle.

Quant au XIX[e] siècle, dont le début fut marqué par la gloire légendaire de l'Empire, nous y trouvons des régiments illyriens, croates et des pandours de Dalmatie. Ce fut, en somme, l'époque que l'historien des soldats étrangers au service de la France, Eugène Pieffé, caractérise en ces termes : « Avec la République et l'Empire, nous entrons dans une ère nouvelle. Nous voici à cette époque glorieuse où la France s'étendait de l'océan Atlantique aux sources de la Drave, et, comme un géant, reposait sa tête aux rives de l'Eider, tandis que les flots de la mer Adriatique battaient ses pieds de leur écume ».

MIRKO BREYER.

[1] L'acte d'accusation et la défense de Malenić se trouvent aux Archives Nationales à Paris, Y i. 5456. L'auteur de ces lignes en possède la copie.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

A.-G. MATOŠ [1]

UNE AME

Stojan Vasić, étudiant de l'université de Pest et boursier de la fondation Tekelia, arriva en 188* à Paris, pour se perfectionner en français et préparer sa thèse sur *Euripide et la tragédie française.* Les premiers temps il vivota avec trente florins par mois. Il espérait recevoir vers Noël sa bourse restée en retard depuis quelques mois, mais rien et rien. Et Vasić restait au lit, affaibli et amaigri par les privations, vivant d'un litre de lait par jour et d'un peu de pain. Le 31 décembre, vers le soir, on frappa à la porte.

— Qui est là ?

— Le facteur.

Vasić faillit crier de joie, car il continuait à espérer un envoi d'argent. Le facteur lui tendit une lettre recommandée et un calendrier en lui souhaitant la bonne année.

— Excusez, monsieur le facteur, dit le pâle étudiant dont le front rougit. Je vous laisserai vos étrennes un de ces jours chez le concierge.

Il ouvrit d'une main tremblante la lettre officielle et tomba sans force sur l'oreiller. On lui annonçait qu'il ne pouvait pas recevoir sa bourse dans une université étrangère ! Dans sa mansarde, si étroite qu'on pouvait à la fois fermer la porte du pied et ouvrir la lucarne avec la main, pénétra une obscurité jaune, grise, brumeuse, plombée, et Vasić regardait fixement, hébété et las, par la lucarne, écoutant le lourd roulement des fiacres et des omnibus, et l'ennuyeuse course de quelque automobile. Tout à coup il bondit pieds nus sur le froid carrelage, déchira la lettre en mille morceaux, et sans un mot il tendit ses deux mains dans l'obscurité, grinçant des dents et contractant convulsivement ses doigts comme s'il voulait étrangler l'air du soir. Puis il s'habilla, descendit l'escalier,

[1] Voyez l'article de M. J. Tomić dans les A. I. F., 1939, pp. 95-102.

vacillant avant chaque pas comme devant l'extraction d'une dent, demanda en balbutiant un peu d'argent au garçon de l'hôtel à qui il laissa en gage sa montre avec la chaîne, et sa bague, un épais anneau d'or, cadeau de son oncle feu l'archiprêtre Teofan de ***.

Au restaurant, il fut surpris, et ne put manger malgré une grande faim. Après avoir bu un peu de vin il se sentit léger, presque gai. Dans la rue il donna deux francs à un mendiant, en lui disant avec son terrible accent étranger.

— Voilà, frère. Vive la fraternité, vive la liberté.

Bien qu'il fût depuis trois mois à Paris, il regardait tout, autour de lui, comme en rêve, comme s'il vivait dans un roman. Quand il s'éveillait la nuit dans sa pauvre cellule, sa première pensée était : Eh, je suis à Paris, et cela le consolait. Il avait visité les musées, les églises, les lieux historiques. Il connaissait les maisons où avaient vécu Musset, Hugo, Balzac, Taine, Renan. Il croyait ferme à la victoire finale de l'idéal, de son idéal, et à l'invincibilité du peuple, de la masse. Il fréquentait les meetings socialistes et les conférences. Il pensait que le socialisme était encore l'unique chose qui pût tout sauver : les peuples opprimés et les individus humiliés. C'était plutôt une croyance qu'une conviction et c'est pourquoi il était plein d'enthousiasme sans but. Comme beaucoup de jeunes gens, Vasić était matérialiste sans connaître les sciences exactes, économiste, sans connaître les théories économiques, bref un positiviste non positif. Il s'était juré à lui-même qu'il se sacrifierait, qu'il travaillerait pour le peuple, et il ne savait pas encore comment, où, avec qui. Il collaborait gratuitement aux journaux les plus populaires, les plus radicaux. Il attendait que la vie lui offrît de grandes, de belles aventures, et il se préparait aussi à l'amour, sérieusement, avec enthousiasme, ascétiquement. A vingt-cinq ans, il était pur comme un communiant, car il ne pouvait voir les aventures amoureuses de ses camarades sans une souffrance morale ou physique. Il était défiant, silencieux, comme la plupart des fiers, pauvres et méritants répétiteurs de la jeunesse riche et déréglée. Il était grand, noir comme un corbeau, les cheveux longs, barbu et jaune comme un ermite, bon chanteur dans un petit cercle. Ses camarades du village l'appelaient toujours le tzigane. Ses compatriotes à Paris, sa pauvreté honteuse les lui faisait éviter. Ainsi il était devenu solitaire et sauvage, jusqu'à gesticuler souvent en pleine rue, et à parler seul.

Ayant quitté le restaurant il se promena presque jusqu'à minuit à travers le quartier latin. Il traversa la Seine, avec l'intention de lire les journaux dans un café animé des grands boulevards. Depuis plus d'un mois il n'avait pas lu de journaux. Au milieu du Pont-

Neuf, il s'arrêta gai, de bonne humeur et un peu las. Le long du fleuve passe un vent frais, froid, sain. Le ciel est trouble, nuageux, mais plein d'une clarté coulant de cet amas de maisons et de rues, qui semble sans mesure et sans fin et qui se perd, qui disparaît dans le brouillard, bruissant, blanc, jeune, brillant, rouge, noir. Et le fleuve, calme, brillant comme un miroir, dans lequel Paris nocturne jette de ses ponts et de ses quais des rubis, des topazes, des émeraudes, des perles et des diamants, comme s'il ramassait pour les jeter dans son fleuve les étoiles de son ciel sombre et enfumé. « Les étoiles seraient de trop dans cette ville, s'il n'y avait pas d'observatoire » pensa Vasić et il se souvint des étoiles, celles de son pays, qu'il comptait quand il était petit berger, devant la maison, dans la cour, enveloppé dans la peau de mouton de son grand-père, et entouré du parfum, du doux parfum de la laine et des chaudes brebis de l'enclos. « Mon Noël aussi arrivera bientôt. Il faut aller à la maison. Ça ne sert à rien. Ah ! je vais en raconter ».

Il s'appuya sur le parapet du pont et contempla les murs noirs, royaux, muets du Louvre proche. Près de lui passait avec bruit quelque voiture ou quelque fiacre. Une femme était debout juste en face de lui. Elle regarda avec précaution autour d'elle, puis fixa son regard sur le courant. « En voilà une qui est sans doute venue, elle aussi, pour rêver » pensa-t-il et il s'échauffait, se troublait, en se rappelant des aventures et des connaissances romantiques, en se rappelant des grisettes jolies comme des marquises et des marquises bonnes comme des grisettes... Mais une émotion le glaça : la femme s'était mise à plat ventre sur le parapet ; deux jambes, un flottement de jupes dans l'air, plus rien.

Vasić arrache ses vêtements, jette ses souliers troués, traverse le pont en courant, voit dans l'eau une trace blanche, écumante, déchire son gilet et son col et saute tête première, en prenant bien son élan pour ne pas frapper les pierres autour de la pile et pour atteindre la malheureuse emportée par le courant. Il pensa mourir de souffrance tant il fut saisi par le froid de l'eau. Toutes ses articulations furent douloureuses, et purent à peine fonctionner comme des roues gelées. Son cerveau se tendit comme pour briser le crâne trop étroit, et son cœur battait dans sa poitrine comme un lourd marteau de fer. Au moment où l'eau le ramenait à la surface il lui sembla que la malheureuse coulait une deuxième fois. Il plongea après elle, une, deux, trois fois, avec l'impression d'être vêtu de plomb. Il toucha quelque chose de vivant, une chevelure. Oubliant tout, la vie, la mort, lui-même, il attira de toute sa force une poignée de ces cheveux. Et quand il revint sur l'eau, il sentit à la main une forte douleur, car la malheureuse — folle, à ce qu'il pensa — s'était

mise à le griffer comme une chatte avec ses ongles longs et fins. Elle lui attrapa la main gauche, en un clin d'œil elle en saisit entre ses dents le pouce et l'index et mordit furieusement, désespérément, comme sur une pierre, comme sur les barreaux d'une cage.

Ils coulèrent. Vasić gémit de douleur. Un combat obscur, désespéré commença. Vasić retint son souffle, enfonça ses ongles, ses doigts dans la chair de la femme jusqu'aux os, serra son cou mince et mou, et sentit que tout craquait sous ses doigts. Les dents de la femme lâchèrent ses doigts. Sa poitrine, ses oreilles, sa tête semblaient claquer comme des outres, ses yeux brûler, et devant eux brillent des spirales vertes et sanglantes, des ronds vifs, de feu, et en eux flamboie, brûle et brasille une main rouge, un os rouge, sanglant, l'os décharné d'une main qu'on trouva au cimetière de son village dans une tombe effroyable rendue à la vie.

Vasić saisit des deux mains la malheureuse à la nuque, fit un dernier mouvement des jambes et remonta à la surface. La tenant à bout de bras devant lui, il nagea lentement vers la rive. Dans les muscles, au cou et aux mains, il sentait des piqûres, des brûlures comme des blessures pleines de sel et de vinaigre, et dans la cuisse gauche affaiblie une crampe. Près de la rive ils furent rejoints par la barque de la station de sauvetage.

Quand on les retira de l'eau, Vasić voulut parler, mais il n'émit qu'un claquement de dents, bruyant, impuissant, livide. Le froid avait redoublé, et piquait avec des milliers d'aiguillons glacés. On l'enveloppa dans une couverture et on lui donna du cognac.

Le quai était plein de monde. Vasić fut pris d'un malaise. Il se mit à vomir. Celle qu'il avait sauvée, une petite vieille déguenillée, buvait, avalait le cognac et le rhum comme à la noce ; et enfin elle commença à brailler, à hurler, à ricaner, en se tournant vers son sauveteur :

— Vomis, dégueule ton cœur et ton âme, sale oiseau, puisque tu n'as pas autre chose à faire que de gêner une pauvre vieille dans ses affaires. Flemmard, animal, *vache d'une vache, nom d'une pipe* [1]. C'est moi, une vieille femme malade que tu as choisie pour gagner la médaille de sauvetage et la prime, canaille. C'est un scandale, messieurs dames, qu'une pauvre vieille n'a même pas le droit de se tuer à Paris ! Fi, *zut !* je veux vivre, pas moyen ! *Eh bien !* Je veux mourir, et des salauds comme celui-là m'empêchent. Et ça s'appelle une république, *tas de vaches !*

Vasić n'en entendit pas plus, car il s'était évanoui parmi le rire de tous...

En français dans le texte.

Quelques jours après il mourut à l'hôpital. Le patron de l'hôtel pensa que, suivant l'habitude, il avait disparu parce qu'il n'avait pas d'argent pour payer sa chambre.

On l'exposa à la morgue avec les voleurs anonymes, les vagabonds, et enfin on le jeta à la fosse commune, comme un chien.

*
* *

La belle Hélène

Comme d'autres naissent poètes, bègues ou épileptiques, je suis juponnier de naissance. J'aime les femmes, rien que les femmes, du plus loin que je me souvienne, et j'aime la femme, rien que la femme, même maintenant après qu'elle a causé ma ruine. Je n'ai jamais été un libertin, un banal Don Juan, et encore moins un Werther ou un René. Pour moi la femme n'était ni une distraction, ni un idéal, mais la vie, tout le contenu de la vie. Les hommes me sont si indifférents que je n'ai jamais eu d'amis. Seule la femme m'a intéressé dans la vie. C'était pour moi le vin, l'idéal, tout. Je n'ai jamais fait de lectures que sur les femmes, jamais rêvé que d'elles. Je n'ai fait société qu'avec des fillettes, et chez moi on m'appelait « Pierrot des filles ». Parmi toutes les jeunesses, je préfère celle d'Achille entouré de jeunes filles, comme une statue de roses et de narcisses. J'adorais tout chez les femmes : leur faiblesse, leur voix enfantine, leur mollesse et leur bavardage ; et la beauté du corps féminin m'enthousiasmait au point qu'enfant déjà je le devinais, mais je me convainquis plus tard que l'art même ne pouvait apaiser cette passion insatiable. D'où me venait cette passion ? De ce que j'étais un enfant illégitime, un fils de l'amour et du péché ? Est-ce une maladie, ou une santé qui n'est pas de notre temps ? Je ne sais, mais je n'ai jamais trouvé un homme pour qui cette sympathie irrésistible fût l'unique passion, le but et l'idéal de la vie. Une femme, seule une femme causera la perte de ce coureur ! disait mon oncle, riche propriétaire de Slavonie, chez qui je passais mes vacances.

C'est là-bas à H*** que j'ai été amoureux pour la première fois. A la fin d'août nous attendions une parente éloignée, et ce que j'entendis dire d'elle fut tel que d'émotion et d'attente je ne pouvais dormir. Elle s'appelait Hélène et déjà ce nom glorieux, fatal, royal, m'enchantait comme un conte antique, lointain. A Zagreb elle avait aimé un officier d'un régiment frontière, mort en Bosnie d'une mort énigmatique, romantique : du pistolet d'un beg bosniaque. De douleur elle avait failli perdre la raison, et avait passé plusieurs mois dans une maison de santé.

Rentrée toute changée à Zagreb, elle était devenue, dans le cynisme de son malheur, la maîtresse d'un grand seigneur qui, à Vienne où Hélène était allée habiter, s'était oublié au point de la présenter sous son nom comme comtesse, au scandale des cercles de la cour. J'avais alors quatorze ans, et personne dans la maison ne devinait que j'attendais Hélène comme la vie ou la mort.

Un soir, après avoir perdu toute ma journée à pêcher des écrevisses dans un ruisseau et à rêvasser sous les saules, je me dirigeais vers le verger d'où on a une vue sur le village et la Save, quand j'aperçus sur un banc, sous un noyer, elle, Hélène. Je ne l'avais jamais vue, et je la reconnus tout de suite, tant elle était belle. De saisissement je m'appuyai contre un pommier. Mes genoux fléchirent. Autour d'elle bruissait le feuillage du noyer, et flottait le ruban de soie bleue d'un large chapeau de paille à la Reynolds. Grande, mince, un peu pâle et lasse du voyage, avec les marques de la plus haute élégance, un levrier de Sibérie à ses pieds — aujourd'hui encore je la vois comme alors — pareille aux portraits de Van Dyck et de Gainsborough. Le soir lui donnait la sombre auréole d'une âme visible, le coloris de Whistler et de Carrière, et sa silhouette distinguée, noble, était mise en valeur par le cadre primitif d'un jardin rustique. Quand elle me remarqua, pâle et muet avec mes filets posés par terre et les écrevisses sur l'herbe, elle m'embrassa et mit sur mon front un baiser si chaud que je restai appuyé sur elle presque sans conscience jusqu'au moment où on nous appela de la maison. Aujourd'hui encore je me rappelle le parfum d'ambre de ses vêtements. Alors qu'on me regardait comme un gamin rêveur, romantique, en moi s'éveillait l'adolescent, dans un amour secret, heureux. Je guettais chacun de ses pas. Méprisant tout l'entourage, esquivant les visites des rustiques messieurs, Hélène ne faisait compagnie, ne se distrayait qu'avec moi. Nous passions toutes nos journées dans la vigne, en promenades ou au bord du ruisseau, sous le moulin, à pêcher. Le dimanche on nous menait en voiture au bourg voisin de B. et elle éblouissait les villageois par son éclat et par sa prodigalité. Une semaine avant son départ je tombai malade de chagrin. Elle m'invita à aller à Vienne, elle voulait m'y mettre dans une école, mais ma mère inquiète trouva un prétexte à dispute et brisa toute relation avec elle.

Parmi des rêveries et des enthousiasmes stériles de ce genre, je finis mes études à l'académie de peinture de Munich, je subis la mort de ma mère, et j'apparus avec un héritage insignifiant à Paris où je travaillai dans l'atelier de Bonnat, changeant de maîtresse comme de chemise. J'étais heureux. Les artistes me flattaient, en disant que de tous mes camarades, j'étais le seul qui sût peindre

la chair de la femme, l'âme de la femme, On me prédisait l'avenir des grands peintres de la femme, Rops, Chaplin, Helleu et Durand. Mais moi, comme un fou, comme un épicurien devant son dernier repas, comme un Don Juan tuberculeux condamné à une mort prochaine, j'étais heureux, j'étais fou, je me plongeai dans toutes les jouissances de la beauté féminine, qui n'a trouvé que sur les bords de la Seine la perfection moderne. Tous les caprices de la mode, tous les aspects typiques du monde moderne de la femme, toutes les espèces d'amour depuis le romantique jusqu'aux orgies décrites dans les romans des libertins et du marquis de Sade, je les éprouvai avec le tempérament d'un artiste et avec la force d'un demi-barbare robuste et vigoureux qui, jusque-là, ne s'intéressait qu'à la femme, rien qu'au mystère de la beauté de la femme. Quand j'entrai pour la première fois au Louvre je ne fus pas tant attiré par la fameuse Vénus de Milo, mais quand je vis la divine Psyché, appuyée sur le coude dans les rythmes de son voile, comme dans les mélodies d'une strophe puissante, je tombai à plat ventre et à l'étonnement des gardiens, je gémis et je pleurai, car je n'ai la faiblesse des larmes que dans l'enthousiasme de la beauté de la femme.

Après deux ans de fièvres, d'exaltations et d'orgies, j'étais fini. La beauté de la femme avait épuisé mon cœur, et mon esprit inapaisé voguait des extases maladives à la lassitude du cynisme, s'exprimant en caricatures vendues pour n'importe quoi à des éditeurs pornographes. Dans cette extase vertigineuse pour les belles formes féminines je ne remarquai pas d'abord que toutes mes maîtresses — pour la plupart des modèles ou des professionnelles — étaient des êtres sans esprit ou sans âme. Tout ce qui est en vie ne vit pas. Je devins triste, faible, apathique et je m'aperçus que la seule beauté des formes, fût-elle même vivante, n'a pas de contenu sans une âme et que les faciles plaisirs de l'atelier ne sont pas ce que j'avais cherché toujours et sans cesse.

Et je me mis à chercher une beauté nouvelle, la vraie beauté, où la forme n'est que la préface du livre de l'âme. L'amour me devint un besoin, car je sentais que par l'amour seul je découvrirais le secret de la beauté et le vrai sens de la vie. Et je commençai à chercher l'amour comme d'autres cherchent du pain. Je commençai à poursuivre la femme, comme d'autres poursuivent le bonheur. Je me faufilai dans la meilleure société, avec des protections je fus invité aux soirées d'une ambassade, je trouvai des femmes, mais je ne trouvais pas la femme. Dégoûté, empoisonné, je tombai sur mon lit dans mon haut atelier au sommet de Ménilmontant, jusqu'à l'aube, rêvant d'une femme au visage beau par l'âme et aux yeux grands par l'amour. Ma tête était sur son sein, je la regardai sous

les branches sombres, semées d'étoiles, si longtemps, douloureusement, fixement qu'elle me couvrit les yeux de sa belle main, pécheresse, amoureuse, en balbutiant : — Ah pourquoi n'es-tu pas plus vieux ? Aujourd'hui les vrais amants, les amants nés sont si rares que peut-être il n'y en a pas. Aujourd'hui on n'aime pas, et nous deux nous ne sommes créés que pour l'amour. — Hélène ! Hélène ! — implorai-je la gorge sèche, en m'abîmant dans le gouffre douloureux de la tendresse, car l'amour, l'amour vrai fait mal comme le vrai bonheur. Enfin je m'éveillai, malheureux, prosaïque et ironique, et devant les yeux je voyais la tante Hélène d'aujourd'hui, enflée, avec de faux cheveux et de fausses dents, dans la toilette voyante des vieilles artistes de cirque, mariée à l'ancien percepteur d'un grand seigneur, aujourd'hui cabaretier.

Un soir d'hiver, ayant bien vendu quelques copies de tableaux à un riche amateur, je décidai de passer la nuit en millionnaire. Ma mélancolie, mes inquiétudes fiévreuses, un bourdonnement continu dans les oreilles, des accès de palpitations de cœur, des contractions à la gorge, des maux de tête et des émotions sans cause, étaient devenus si fréquents que je commençai à craindre pour la santé de mon cerveau.

Je décidai de reprendre mon ancienne vie joyeuse et, ne trouvant rien d'intéressant au bal de l'opéra, j'entrai dans le plus élégant des restaurants de nuit où je fis scandale, parmi les dames décolletées et les fracs du souper, par ma figure de rapin en larges pantalons de velours, en blouse étroite serrée au cou, aux larges manches, dans une large pèlerine à l'italienne, et au chapeau mou noir. Je commandai les plats les plus chers, et comme je n'avais pas faim, je dis à voix haute au garçon de porter la poularde truffée, les saucisses de Strasbourg et les autres bagatelles en bas au café pour mon chien et mon cocher. Cette prodigalité rendit graves les tables voisines, où fréquentaient les grands ducs russes. Pour les riches l'argent n'est pas risible. Quand je demandai en criant les fruits, le dessert et du champagne, le garçon me demanda en murmurant si je permettais que vienne s'asseoir près de moi une belle dame. J'acceptai pour sûr, et je fus encore plus stupéfait que mes voisins quand une charmante jeune femme me tendit la main en disant d'une magnifique et cordiale voix d'alto : Hélène. De stupeur et d'émotion je ne pus me rappeler mon nom.

Elle était semblable à Hélène de mon enfance, et je ne me souvenais pas que toutes les beautés non communes ont quelque ressemblance. Le grand style est identique. Les dieux et les déesses de la Grèce se ressemblent comme des jumeaux, des frères, des proches. La princesse Belgiojoso, madame Récamier, la belle Fornarina,

la duchesse d'Albe et Gabrielle d'Estrées ressemblent comme des filles de Vénus à Aspasie, Phryné, Cléopâtre, Bérénice et Salomé. Hélène fut sans doute flattée de mon grand trouble, et comme je ne trouvais pas un mot sensé, elle me demanda de sortir et de prendre une chambre, car cette ambiance conventionnelle, banale l'ennuyait.

Elle portait une toilette blanche de soirée, sortie d'un des meilleurs ateliers. Bien que sur la chevelure de bronze et d'or ne brillât pas un altier diamant, on y voyait une couronne de marquise même quand elle ne la portait pas. Elle n'était pas, comme d'autres dames, surchargée de bijoux. Ses belles mains étaient sans bracelet et sans bague. Autour du cou seulement elle portait un collier fait de plusieurs rangs des plus grosses perles, et sur la poitrine une broche en forme de feuille faite d'une émeraude et de rubis. Je vis tout de suite qu'elle n'était pas du demi-monde. Je la considérai comme une beauté étrangère, l'amante de quelque Nabab, une étrange, jeune artiste encore inconnue à Paris, ou une grande dame désireuse de connaître la vie de bohême. Elle s'ennuyait de la cage d'or, des sports, de la finance et de la diplomatie, et elle voulait goûter l'aventure d'un amour d'artiste.

Notre sortie fit sensation. Hélène avait vite remis son masque, après m'avoir furtivement montré l'incomparable beauté de son visage. En lui offrant mon bras, j'éprouvais l'héroïsme de l'amour. Si elle m'avait dit de tuer ou de me tuer, j'aurais obéi sans réflexion. Je lui proposai mon appartement, mais elle cria au cocher le nom de l'hôtel Monsigny. Même dans la voiture je n'eus pas la force de la saisir dans mes bras, de lui prendre un baiser. Je flottais dans l'enchantement de son tendre, délicat parfum, comme un papillon grisé sur l'enivrement des fleurs qui ne s'exhale qu'au clair de lune, dans l'extase de fragrances invisibles, fantômatiques. J'appuyai ma tête sur la fourrure de son riche manteau et j'entendis mon cœur battre tumultueusement, follement. A l'hôtel je prix une chambre, je la fis chauffer et quand nous restâmes seuls près de la cheminée, je tombai à ses pieds, j'embrassai ses genoux et je pleurai de bonheur tandis que ses beaux yeux aux cent couleurs demeuraient humides et dorés, changeant comme des reflets de diamant. Je l'aidai dans sa toilette comme une fiancée et je remarquai sur chaque objet une couronne nobiliaire brodée. Sans rien vouloir me dire d'elle, et en promettant de le faire le lendemain, elle me demanda d'où je suis, ce que je fais, quelles sont mes opinions artistiques, et elle fit montre d'une intelligence parfaite. Elle avoua qu'elle m'avait suivi depuis l'opéra, que je lui avais plu, qu'elle était très malheureuse, car, née uniquement pour l'amour, elle devait se consoler par le luxe

et les voyages. Je lui donnai mon adresse. Elle me promit de me faire visite. Après que je lui eus raconté toute ma vie, en avouant que je ne vivais que pour cela, pour trouver la femme, l'amour, pour trouver Hélène, elle, elle éteignit la lampe et se jeta à mon cou avec l'ardeur brûlante, passionnée d'une bayadère.

Le grand, le très grand bonheur ne se laisse pas décrire comme un grand malheur. Pour le vrai bonheur l'homme n'a pas de mots, car le mot est enfant de la peine et de la souffrance. Cette nuit-là je fus le roi Salomon, Pâris, un heureux troubadour, Roméo, un haidouk auprès de la fille vaporeuse du pacha, et un Uskoque sur le tapis des opulentes femmes du Titien. Après des caresses frénétiques, insoupçonnées, je tombai dans le sommeil lourd, las, doux d'une première nuit d'amour, et quand je me réveillai, elle — Hélène — avait disparu. Elle ne m'avait laissé qu'une trace de son inoubliable parfum fou dans les cheveux, sur les lèvres, sur la chemise, sur les mains, mais ce doux parfum disparut bientôt lui aussi, comme le désir, comme la pensée, comme Hélène. Frénétique je me précipitai vers le portier prêt à le battre parce qu'il l'avait laissée sortir mais il me dit qu'elle était partie depuis deux heures, très tôt, sans oublier de payer largement la chambre et le service.

Jusqu'au soir, tard, je l'attendis dans mon atelier. Elle ne vint pas. Je visitai toutes les boîtes de nuit chic. Pas de trace. Je demandai aux garçons du restaurant de la veille s'ils la connaissaient, bien qu'elle fût masquée. Ils ne l'avaient jamais vue. J'errai dans les concerts en vogue ; un soir je parcourus tous les grands théâtres — sans aucun succès. Je fis paraître dans les annonces des journaux les plus lus une lettre avec mon adresse, pensant qu'elle l'avait perdue — en vain. Je dépensai tout mon argent, la nuit je gelais en attendant parmi les voitures la sortie de l'Opéra et des meilleurs théâtres : c'était comme si elle s'était engloutie dans la terre. Et je comprenais que sans Hélène je ne pourrais plus vivre et que je ne l'aurais jamais plus. Parfois je pensais que toute cette nuit d'amour à l'hôtel n'était qu'une hallucination, qu'Hélène n'existait même pas. Parfois je me laissais reprendre à l'illusion qu'elle était la vraie Hélène chantée par les poètes, l'éternelle demi-déesse, que tout arrive et que dans notre temps prosaïque et sceptique elle m'avait offert son amour et sa beauté comme à l'époque où les bergers, les héros et les princes étaient les amants d'une beauté de l'Olympe. J'eus des extases quand je croyais à tout et d'affreuses réactions morales en ne croyant à rien. Je devins incapable de toute occupation sérieuse. Un temps je vécus de la vente de mon atelier et, quand tarit cette maigre somme, je me trouvai sans logis, à la rue parmi les voleurs et les misérables, bon seulement à la désirer et à la pour-

suivre comme une idée fixe, elle, Hélène, gelant à la porte des théâtres, des lieux de plaisir et des clubs, errant après l'aimant de son ombre comme un chien perdu après son maître. Jusqu'à sa rencontre j'étais sain, apte aux plus durs exercices athlétiques, élégant d'après les règles de mon propre goût. Les femmes se retournaient vers moi dans la rue. En ces quelques mois je m'affaiblis, je maigris, ma peau devint rugueuse, se couvrit de boutons, mes mains tremblaient, mes yeux s'enfoncèrent et s'assombrirent, ma tête noire, bouclée se dégarnit jusqu'au sommet et grisonna aux tempes. Pour vivoter tant bien que mal, je dessinai des portraits au fusain dans des cafés écartés, jusqu'à ce que j'eus la typhoïde et je sortis de l'hôpital mendiant. Alors je n'aimai plus Hélène. Je la haïs d'une haine de prolétaire, de pauvre diable dont on a fait le malheur, et je résolus de me venger, de tuer. Je me repris à travailler. En copiant comme autrefois des tableaux de musée, je gagnai un peu d'argent et je décidai d'aller dans les Alpes pour me remettre.

Je revenais justement de l'agence Cook, quand, dans une automobile, je la vis, elle, Hélène. La voiture démarrait à peine et elle mettait son voile et ses lunettes. Quand elle me remarqua je vis qu'elle murmurait quelque chose au chauffeur, la voiture accéléra et je courus, courus, courus après elle, tant que je ne la perdis pas de vue sur les Champs-Élysées. Dans ma course furieuse, désespérée, risible, je tombai et peu s'en fallut qu'une lourde voiture ne m'écrasât et tandis qu'un attroupement de promeneurs et de désœuvrés ricanait et se moquait de moi comme d'un imbécile déséquilibré, je tombai sur un banc épuisé, poussiéreux, en haillons, les ongles en sang, m'arrachant les cheveux et les boutons de mon vêtement, et criant comme un enfant : « Hélène, Hélène, Hélène ! » On m'emmena au commissariat, et on me relâcha en hochant soupçonneusement la tête.

J'allai dans les Alpes, en Savoie, et le calme de la petite ville d'Annecy avec la verte idylle du lac, les courses jusqu'au Mont-Blanc et au sud jusqu'à Avignon, les nouveaux pays et les nouvelles gens me calmèrent. Je commençai à étudier les paysages de la montagne, et un haut dignitaire ecclésiastique, parent de ma vieille propriétaire, s'intéressait tant à moi que je fis son portrait et qu'il me recommanda comme un bon peintre et un homme modeste aux familles aristocratiques des environs. Ainsi j'assurai largement ma vie nouvelle.

La saison estivale des bains commença et j'allai non loin de là à A... s. J'étais d'une excellente humeur printanière. Tout le jour je peignis dans un canot sur le lac, le soir je m'habillai et j'allai au casino. On jouait *Carmen.* La musique m'ennuya et j'entrai dans

la salle de jeu. Au bout de quelques minutes je fus saisi par une chance folle et autour de moi, s'assembla un cercle de curieux. Devant moi déjà s'entassaient les louis et les billets. Je me retourne, je lève la tête — un parfum connu — et je tombe presque de ma chaise. Derrière moi Hélène appuyée au bras d'un élégant monsieur âgé, porteur d'un monocle. Pas une fibre en elle ne frémit. Assurément elle ne me reconnaissait pas.

Sans la perdre de vue, je disparus dans la foule. Elle était encore décolletée, avec les mêmes rangs de belles perles autour du cou, dans une toilette grise avec des dentelles et des broderies noires, et des gants jusqu'au coude. Elle joua négligemment jusqu'à minuit, montrant dans chaque geste un sentiment d'aristocratique ennui. Je les accompagnai de loin, à travers le parc dans la rue, et quand ils montèrent dans leur voiture, je sautai dans le premier fiacre en donnant l'ordre au cocher de les suivre. Ils entrèrent dans un parc avec une belle villa entre le lac et les côteaux, près de la résidence d'été de la reine d'Angleterre. Le cocher me dit qu'Hélène était là depuis deux semaines, qu'elle est la femme de l'ambassadeur de... qui, d'après les journaux, devait dans quelques jours rejoindre son nouveau poste à L.

Comme si j'avais des ailes, je me précipitai à mon hôtel, je pris un revolver, je revins à la villa ; m'aidant d'un lierre je franchis le mur, sautai dans le parc et avançai prudemment vers la villa de pur style baroque, d'où passait la lumière à travers les rideaux, et les fenêtres ouvertes au premier étage. Nuit calme, claire, éclairée par la lune, dans le jardin pas de chien. Sur une blanche allée, j'aperçus une échelle de jardinier. Je quittai mes souliers, je grimpai lentement sur le balcon et j'entrai dans le salon dont une porte était entr'ouverte sur une autre pièce éclairée. J'entendais distinctement une conversation. Lui en vêtement de nuit et pantoufles, un cigare à la bouche, elle en peignoir de soie bleuâtre garni de magnifiques dentelles, avec un boa de duvet sur sa gorge nue, les pieds nus et rosés dans les mules de soie bleue. Ils regardaient des journaux illustrés tandis que le mari parlait de la pêche à la truite et qu'une jeune et adroite femme de chambre la peignait. Il se leva, fit quelques pas allant et venant dans la pièce et plusieurs fois il me sembla se diriger vers moi. Quand la femme de chambre eut rassemblé la longue et belle chevelure, l'arrosant du parfum d'un flacon et la liant avec un foulard de soie comme avec un diadème, qu'elle lui eut baisé la main et fut sortie, le diplomate jeta nonchalamment son cigare, prit sa femme dans ses bras l'assit sur ses maigres genoux, en lui chuchotant dans l'oreille avec des rires. D'une main elle lui prit la nuque et de l'autre elle caressa son crâne chauve. Il s'em-

brasait tout entier et ses yeux étincelaient. Une mule tomba de son pied, et dans le boudoir retentit un rire éclatant comme une clochette d'argent. Et les fleurs du parc exhalaient leur parfum et embaumaient ! Au loin retentirent des voix frivoles de chanteurs et des sons d'un orchestre comme d'un phonographe parodique.

— Impudique ! et je parus devant eux, inconscient. Elle poussa un cri bref et sec. Il bondit. Je sortis mon revolver.

— Hélène, que fais-tu, malheureuse ? criai-je, d'une voix inconnue de moi-même.

— Qui êtes-vous ? Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, dit Hélène.

— Comment, c'est ainsi ! Monsieur, pour son simple caprice, pour une fantaisie cette femme m'a ruiné, anéanti. Je l'adorais comme une déesse, maintenant encore je suis prêt à mourir pour elle, tandis qu'elle ne m'a regardé que comme une prostituée mâle, sacrifiant à un divertissement de deux ou trois heures mes idéals, mon art, ma vie.

— Qui est cet homme ? lui demanda son mari d'une voix éteinte, sans force.

— Je ne sais pas. Cet individu m'est tout à fait inconnu, dit-elle fièrement, à voix haute ; elle me toisa de la tête aux pieds, me tourna le dos, et détourna insolemment sa tête de Vénus. Cet homme est un fou ou un scélérat. Monsieur, faites-le arrêter.

— Hélène ! criai-je et je tombai à ses pieds. Ne me connais-tu pas ? Peut-on oublier ce qu'il y a eu entre nous.

— Monsieur, débarrassez-moi une bonne fois de cet homme ! dit-elle tout froidement, et moi dans un brouillard, dans un vertige, dans la fièvre, je tirai deux ou trois balles.

Un choc horrible par derrière sur ma tête, des murmures, des aboiements, l'obscurité, plus rien. Je me retrouvai en prison. On me dit qu'un laquais m'avait donné un coup terrible par derrière et que les chiens avaient failli me mettre en pièces.

Que dirai-je encore ? J'eus trois ans de travaux forcés. Ce que je racontai sur Hélène, les juges n'y crurent pas. D'abord on me mit en observation comme fou, puis, en recevant de Paris des renseignements sur mes relations avec les anarchistes on conclut que la fable de ma nuit parisienne, je l'avais bâtie comme une stupide excuse à mon effraction armée dans la maison d'un homme d'état étranger.

Aujourd'hui je suis un homme brisé, épuisé, à trente ans quand les autres commencent à vivre. En prison je me suis habitué à des perversions, à des vices affreux, j'ai perdu toutes mes dents, j'ai abîmé ma vue, mes poumons, ma santé, et j'ai perdu aussi mon

grand enthousiasme pour la femme, sans lequel je ne puis être un artiste. La meilleure preuve de l'abaissement de l'homme moderne, c'est cette décadence moderne de l'amour. Les hommes d'aujourd'hui sont si faibles et si malheureux surtout parce que, aujourd'hui, l'amour est le privilège, la prérogative des classes sociales qui n'aiment pas parce qu'elles ont trop, comme les pauvres gens n'aiment pas parce qu'ils ont trop peu. Je suis las de l'Europe. Je vais en Afrique. Je me nourrirai de photographie.

CHRONIQUE

Quelques aspects de l'émigration croate en France. — Avant la guerre mondiale de 1914-1918, à peine aurait-on pu trouver en France des travailleurs manuels croates. Au moins il n'y avait pas moyen de réunir des données sur les mouvements migratoires entre les pays européens, puisqu'on pouvait aller à la recherche du travail d'un pays à l'autre sans avoir besoin de passeport ou autres pièces d'identité, comme après la guerre. Ainsi ces mouvements échappaient à tout contrôle, et il n'était pas possible d'établir une statistique.

Pendant la guerre mondiale, quelques prisonniers de guerre, anciens soldats austro-hongrois, de nationalité croate, travaillèrent en France, surtout comme ouvriers agricoles.

Après la grande guerre la France a eu besoin d'un grand nombre de bras. Il fallait entreprendre le travail énorme de reconstruction des régions dévastées pendant les hostilités, et l'économie française a pris dans cette période un grand essor dans toutes les directions. De grandes pertes en morts et mutilés ont obligé la France à faire un appel massif aux bras étrangers, surtout pour l'agriculture, une des conséquences de la guerre étant le dépeuplement de la campagne par l'exode rural de la jeunesse des deux sexes vers l'industrie et la ville, qui offre des heures de travail réduites et de plus grandes possibilités de distractions telles que cinéma, etc.

En 1925, la Société générale d'Immigration (S. G. I.) représentant certains groupements patronaux français, a obtenu l'autorisation du gouvernement yougoslave d'embaucher en Yougoslavie des travailleurs agricoles.

Plus tard, avec l'augmentation des besoins de la production française, cette concession fut étendue aux ouvriers industriels, surtout mineurs pour les mines de charbon et de fer, aux bûcherons, etc...

Outre l'embauchage, la S. G. I. se chargeait du transport et de la répartition des ouvriers, les frais de transport et d'administration étant couverts par l'employeur.

Un contrat-type de travail approuvé par les gouvernements des deux pays (contenant les dispositions générales quant aux conditions du travail, retenues sur le salaire, services sociaux, plaintes, etc.) est signé dans chaque cas par l'ouvrier, la S. G. I. représentant l'employeur et l'autorité d'émigration yougoslave.

Quant aux régions d'embauchage, on prenait soin de choisir celles qui produisent la meilleure qualité du travail recherché.

Pour le travail agricole, on embauchait surtout en Slovénie, dans la région dite Prekomurje (au delà de la Mura), c'est-à-dire dans les arrondissements de Murska Sobota et Lendava. Dans cette région il y a des milliers d'ouvriers agricoles de tout premier ordre, qui depuis des générations avaient pris l'habitude de s'expatrier ou de chercher du travail saisonnier hors du pays en raison du surpeuplement et du morcellement excessif de la propriété paysanne. Le reste était recruté en Croatie, au sud-est de Zagreb, et dans la Dalmatie du nord.

La Croatie était le champ préféré d'embauchage des bûcherons, des carriers (pierre et marbre), des mineurs et des manœuvres pour l'industrie.

En dehors de l'embauchage par la S. G. I., un nombre croissant d'intéressés obtenaient leur contrat de travail français directement de l'employeur, auquel

ils étaient recommandés par leurs compatriotes travaillant déjà pour le même patron.

L'embauchage agricole n'a pas varié beaucoup pendant toutes ces années, les besoins de l'agriculture française n'étant pas affectés beaucoup par les oscillations du marché du travail.

L'embauchage des ouvriers de l'industrie minière et autre alla au contraire grandissant jusqu'à 1930, année où il touche à son apogée (13.593). La crise industrielle qui commençait à sévir en France à ce moment, avec pour conséquence un chômage massif toujours croissant, a amené d'abord un ralentissement important d'embauchage de la main-d'œuvre étrangère pour aboutir ensuite à une suppression générale et enfin, en 1932, à un rapatriement massif surtout des ouvriers mineurs avec leurs familles, ce qui signifiait de graves préjudices pour des familles établies depuis longtemps en France où elles avaient pris racine.

L'embauchage agricole aussi était touché un peu par ces crises, les patrons demandant de préférence de la main-d'œuvre féminine, car pour cette dernière le taux des salaires minima était sensiblement inférieur.

La protection sociale des ouvriers yougoslaves en France fut réglée par une convention réciproque de travail et d'assistance, conclue entre la France et la Yougoslavie en 1932. La convention fut ratifiée de la part de la Yougoslavie par une loi de 1934, tandis que la France, pour des raisons techniques, ne l'a ratifiée que pendant la guerre actuelle, le 8 décembre 1939, c'est-à-dire sept ans après la conclusion de la convention, et cinq ans après la ratification yougoslave. Ce retard a eu des conséquences fâcheuses pour les ouvriers yougoslaves émigrés en France, et pour leurs ayants-droit. Il a occasionné maintes récriminations et plaintes de leur part, quoique les autorités compétentes françaises aient tâché d'éliminer autant que possible certaines rigueurs de la législation nationale par une interprétation plus libérale.

L'expérience montre que la grande majorité des ouvriers agricoles yougoslaves s'est trouvée très bien dans le milieu français. Étant placés le plus souvent chez des petits propriétaires, faisant partie de leur ménage, ils étaient obligés d'apprendre la langue et de s'adapter aux coutumes.

Dans un cas particulier, un garçon paysan croate racontait le commencement pénible de sa vie dans une famille française, étant l'employé unique d'un vieux couple paysan ; le patron était furieux quand le domestique apportait de l'eau lorsque le paysan voulait du bois. Ce garçon était malheureux, se sentant éloigné de tout ce qu'il connaissait, ne comprenant rien. Plus tard quand il eut appris assez pour comprendre les ordres et se faire comprendre, il fut tenu comme un fils unique.

Les bûcherons, comme aussi les ouvriers mineurs, travaillant et vivant en équipes plus ou moins nombreuses composées de compatriotes, s'assimilaient beaucoup moins aisément, sauf dans le cas de mariages avec des Françaises. Quelquefois même ils restaient parfaitement isolés, étrangers à la langue et à la vie françaises.

En somme, on peut dire que l'émigration en France représente pour le paysan croate un double bénéfice : du côté matériel, le paysan pouvait envoyer ses économies à sa famille, et c'étaient des sommes intéressantes qui entraient annuellement dans le pays natal ; d'autre part, il apportait à son village l'expérience des méthodes d'exploitation agricole plus avancées, d'un niveau de vie plus élevé et d'une manière de penser plus rationnelle.

VLADIMIR BARAC-REPENJSKI.

Le Gérant : R. BUSSIÈRE.

Imprimé par R. BUSSIÈRE à Saint-Amand (Cher), France. — 3-12-1940.

Bibliothèque de l'Institut français de Zagreb. — 1re série, tome I : Joseph Neustaedter, **Le ban Jellačić, et les événements en Croatie depuis l'an 1848,** 1 vol. in-8o de 470 pp.

Les Mémoires du général Neustaedter constituent une source de premier ordre pour l'histoire du mouvement de 1848 en Croatie et de ses conséquences.

Né à Bratislava en 1796 d'une famille protestante, entré dans l'armée après des études à l'Académie thérésienne, Neustaedter avait pris part à la campagne de France et fait partie des troupes d'occupation de 1815 à 1818. Arrivé en Croatie en 1830, il avait eu un moment sous ses ordres Jelačić, bientôt son égal. Définitivement fixé en Croatie, il y prenait sa retraite et consacrait ses dernières années à écrire en français ses souvenirs, entièrement rédigés, sinon tout à fait mis au point, à sa mort en 1866.

Lié d'amitié avec Jelačić, auquel il s'était volontairement subordonné dès le début de la lutte contre les Magyars, ayant pris part ou assisté à la plupart des événements qu'il raconte, ayant reçu des confidences de quelques-uns des acteurs de premier plan sur les motifs ou les à-côtés qu'il n'avait pas observés directement, soucieux avec cela d'impartialité, ce général autrichien, devenu Croate d'adoption, est un témoin digne d'audience.

Il place les événements en Croatie dans le cadre de la monarchie austro-hongroise. Cette préoccupation l'amène à raconter la campagne de Radetzky en Italie, à résumer les mouvements révolutionnaires des Hongrois et des Serbes d'Autriche. Là son récit n'a pas la valeur d'un témoignage, sans cependant être jamais dépourvu d'intérêt. Il envisage toujours les faits — jusque dans son exaltation de Jelačić — du point de vue d'un loyal sujet de l'empereur d'Autriche, mais d'un sujet que son dévouement n'aveugle pas et qui sait reconnaître les fautes de la dynastie autrichienne.

Restés manuscrits dans les collections de la Bibliothèque universitaire de Zagreb, les Mémoires de Neustaedter ont été utilisés plus ou moins largement par les historiens croates, moins cependant qu'ils auraient mérité de l'être. C'est pourquoi il a semblé utile de les publier intégralement, d'autant plus que leur lecture n'intéresse pas seulement les professionnels de l'histoire.

Les notices sur l'auteur et l'ouvrage, les notes et commentaires seront donnés après le texte, qui comprendra au moins deux volumes grand in-8.

Tome I (paru) 220 dinars.

Le prix de souscription au 2e volume est fixé à 200 dinars.